



Séance plénière du 23/01/2024

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 23 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 19 février 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M^{me} Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Stéphane Lecler, M. Émile Meunier, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Marion Waller.

Couverture : vue de l'escalier historique du côté de la rue Lord Byron, 150 avenue des Champs-Élysées (08^e arr.), 2017.
Ci-contre : vue de l'escalier du 11 rue de la Grande Truanderie (01^{er} arr.), 2023.

Hommage à Paul Celly, archéologue du DHAAP	5
FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES	
83 rue des Archives et 2 rue Portefoin (03 ^e arr.)	7
PERMIS	
9-11 rue de la Grande Truanderie (01 ^{er} arr.)	15
150 avenue des Champs-Élysées (08 ^e arr.)	26
190 rue Lecourbe (15 ^e arr.)	36
SUIVIS DE RÉOLUTIONS	
39 boulevard de Vaugirard (15 ^e arr.)	43

Hommage à Paul Celly, archéologue du DHAAP

En octobre dernier, le DHAAP a eu la douleur de perdre un de ses archéologues, Monsieur Paul Celly (1965-2023). Le DHAAP a souhaité que sa mémoire soit mise à l'honneur dans les publications de la CVP, afin de mettre en lumière son apport à la connaissance archéologique de Paris qu'il aimait tant et connaissait si bien. Paul Celly était titulaire d'une maîtrise d'archéologie médiévale obtenue en 1994 à l'Université Paris-Sorbonne. Pendant 30 ans, il a mené une brillante carrière en archéologie préventive. Il a débuté sa carrière en 1992 sur de grands chantiers en Normandie, à Rouen et Évreux, où il reçut une formation d'archéologue urbain. Recruté en 1996 par l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) - devenue l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) en 2001-, il exerça exclusivement en Île-de-France et le plus souvent à Paris. À partir de 1997, le Service régional d'archéologie d'Île-de-France lui confia près de 50 responsabilités d'opération. Il conduisit notamment des opérations complexes comme celle du théâtre de l'Odéon, du Musée de l'Orangerie ou de l'Institut de France. Il mena également deux études documentaires remarquables sur la préfecture de Police

et sur les thermes de Cluny. Il participa à des projets de recherches autour de la céramique médiévale et moderne francilienne et avait plus récemment rejoint l'équipe de l'UMR 7041 - Arscan au CNRS, afin de participer aux réflexions concernant l'archéologie urbaine.

Paul Celly avait rejoint l'équipe du pôle archéologique du DHAAP en 2018. Au-delà de ses grandes qualités scientifiques, de sa connaissance insondable de Paris, tant de ses sous-sols que de son urbanisme, il était un collègue chaleureux, jovial, curieux de toutes périodes et de tous lieux, s'éloignant volontiers des quartiers centraux où se situent les vestiges les plus anciens, prêt à sonder l'histoire du Paris moderne. Son intérêt pour l'archéologie urbaine, l'archéologie du bâti et l'époque moderne apportait à l'équipe du pôle histoire de l'architecture un support précieux et très apprécié. Toute l'équipe du DHAAP salue la mémoire d'un collègue talentueux et d'un grand archéologue parisien, qui mit une partie de sa vie au service des travaux de la CVP.

Bibliographie sélective

- Paul CELLY, « Le premier bastion de l'enceinte de Charles IX dite des Fossés Jaunes », *Revue Archéologique d'Île-de-France*, n° 1, 2008, 426 p., p. 397-416.
- Paul CELLY et François RENEL, « Structures de rejets et témoignages d'activité potière dans le quartier du Faubourg Saint-Antoine à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue Archéologique d'Île-de-France*, n° 10, 2018.
- Paul CELLY, « Le premier bastion de l'enceinte de Charles IX dite des « fossés Jaunes », musée de l'Orangerie Paris I^{er} », *Actes des journées archéologiques d'Île-de-France 2004 – 2005 – 2009 – 2010 – 2011*, Volume 2, Paris / Yvelines / Essonne / Hauts-de-Seine / Seine-Saint-Denis / Val-de-Marne / Val d'Oise, Paris, Ministère de la Culture, Préfecture de la région d'Île-de-France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie, 2012, 424 p., p. 55-71.



Sélection d'opérations d'archéologie préventive menées à Paris

- 1997 : diagnostic au Théâtre National de l'Odéon à Paris, 6^e arr.
- 1998 : diagnostic 9 rue Charlemagne, 4^e arr. Habitat moderne.
- 2003 : diagnostic 18-20 rue Campagne Première, 14^e arr.
- 2003 : fouille du Musée de l'Orangerie, 1^{er} arr.
- 2004 : fouille au Théâtre National de l'Odéon, 6^e arr.
- 2008 : diagnostic 17 quai Malaquais, 6^e arr., École Nationale Supérieure des Beaux-Arts.
- 2008 : diagnostic 9-13 rue Méchain à Paris, 14^e arr.
- 2009 : diagnostic au Parc de la Villette, 19^e arr.
- 2009 : diagnostic 21 rue Pajol, 18^e arr.
- 2010 : diagnostic 2 rue de la Cité, 4^e arr., Préfecture de Police.
- 2010 : diagnostic 18-22 ter rue Pajol, 18^e arr.
- 2010 : diagnostic 11 quai de Conti, 6^e arr., Hôtel de la Monnaie.
- 2011 : diagnostic et suivi de travaux dans les Jardins des Tuileries, 1^{er} arr.
- 2011 : deux diagnostics, 218-220 bis et 252 rue de la Croix-Nivert, 15^e arr.
- 2011 : diagnostic 23 quai de Conti, 6^e arr., Institut de France.
- 2011 : étude d'impact archéologique concernant le Musée national du Moyen Âge et des thermes de Cluny, 5^e arr.
- 2012 : diagnostic puis fouille au 45 rue du Faubourg Saint-Antoine, 11^e arr.
- 2014 : suivi de travaux dans le Jardin du Luxembourg, 6^e arr.
- 2014 : diagnostic dans le Jardin du Luxembourg, 6^e arr.
- 2014 : diagnostic au 19-23 rue d'Assas, 6^e arr., Institut Catholique.
- 2015 : suivi de travaux dans le Jardin du Luxembourg, 6^e arr.
- 2015 : diagnostic au 57-61 rue de la Chapelle, 18^e arr.
- 2015 : fouille 23 quai de Conti, 6^e arr., Institut de France.
- 2016 : diagnostic 52 rue du Cardinal Lemoine, 5^e arr. Collège de France.
- 2017 : suivi de travaux dans le Jardin du Luxembourg, 6^e arr.
- 2017 : suivi de travaux dans le Jardin du Luxembourg, 6^e arr.
- 2018-2021 : sondage et diagnostic 4 rue Payenne, 4^e arr. Musée Carnavalet.



83 rue des Archives et 2 rue Portefoin (03^e arr.)

FAISABILITÉ

Extension et conservation partielle de vestiges historiques de l'ancienne chapelle des Enfants-Rouges et du système d'adduction d'eau parisien

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. : « Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli ».

ANTÉRIORITÉ

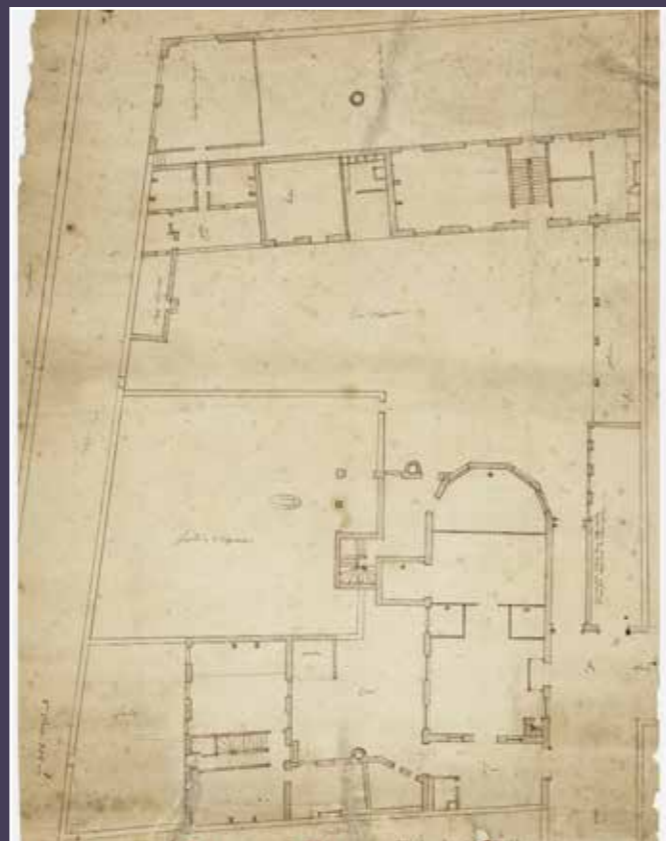
- Séance du 29 mars 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de construction neuve aux 83 rue des Archives et 2 rue Portefoin. Compte tenu de l'intérêt historique de chacun des éléments subsistants, compte tenu également du caractère atypique de l'évolution parcellaire et architecturale de l'hôpital et de l'église des Enfants-Rouges, la Commission juge impensable d'en sacrifier tout ou partie. Le projet présenté se fonde en l'occurrence sur la démolition du réservoir du



Extrait du P.L.U.



Plan de Paris, Truschet et Hoyau, 1552.



Plan de l'enclos des Enfants-Rouges, s.d. XVII^e siècle (AN).

XVIII^e siècle, qui appartient pleinement à l'histoire et à la morphologie du site. La Commission émet de surcroît de sérieuses réserves sur la possibilité même de concevoir un projet sur la parcelle en question. »

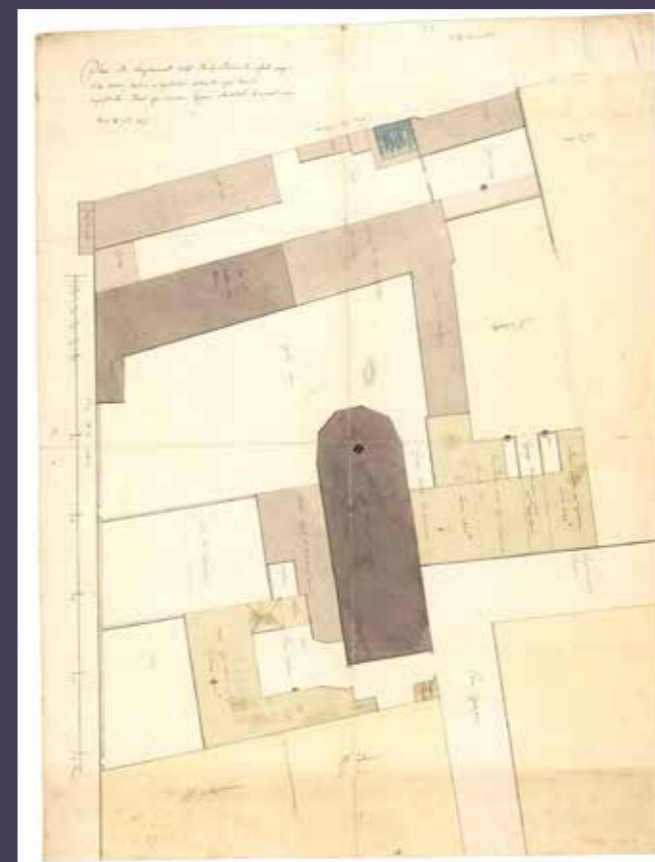
PRÉSENTATION

Située à l'angle de la rue des Archives et de la rue Portefoin, la parcelle concernée par le présent projet prend sa forme actuelle avec l'allongement de la rue des Archives ayant entraîné, au début du XIX^e siècle, la démolition de la nef de l'église des Enfants-Rouges. Elle été progressivement occupée par un bâti disparate, conduisant à une étonnante imbrication d'éléments de différentes hauteurs et dispositions, qui confèrent à cet angle un aspect particulier dans le paysage de la rue.

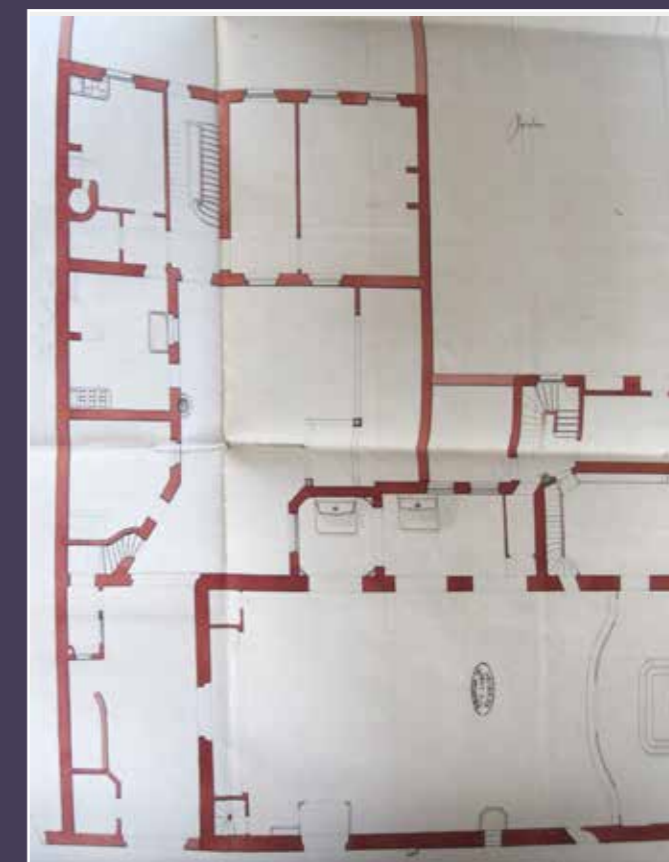
Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la rue des Archives (alors rue du Grand Chantier), s'arrêtait ainsi au niveau de la rue Portefoin, buttant l'enclos des Enfants-Rouges créé par François I^{er} pour accueillir les orphelins suite à l'épidémie de peste des années 1530. L'institution atteint son périmètre définitif à la fin du XVII^e siècle. En 1736, elle obtient la faveur de plusieurs lignes d'adduction d'eau et autorise la construction « d'un regard public » qui correspond au réservoir d'eau subsistant aujourd'hui à l'angle sud-ouest de la parcelle. Il est parfaitement visible sur

un relevé exécuté en 1772, date à laquelle l'orphelinat est supprimé. L'enclos est vendu par lot, le premier correspondant à la parcelle actuelle avec les deux jardins attenants et l'église Sainte-Marie de la Consolation. Le rapport d'expertise réalisé dans le cadre de la vente et le plan joint fournissent de précieuses informations quant aux dispositions de l'église et du bâti attenant.

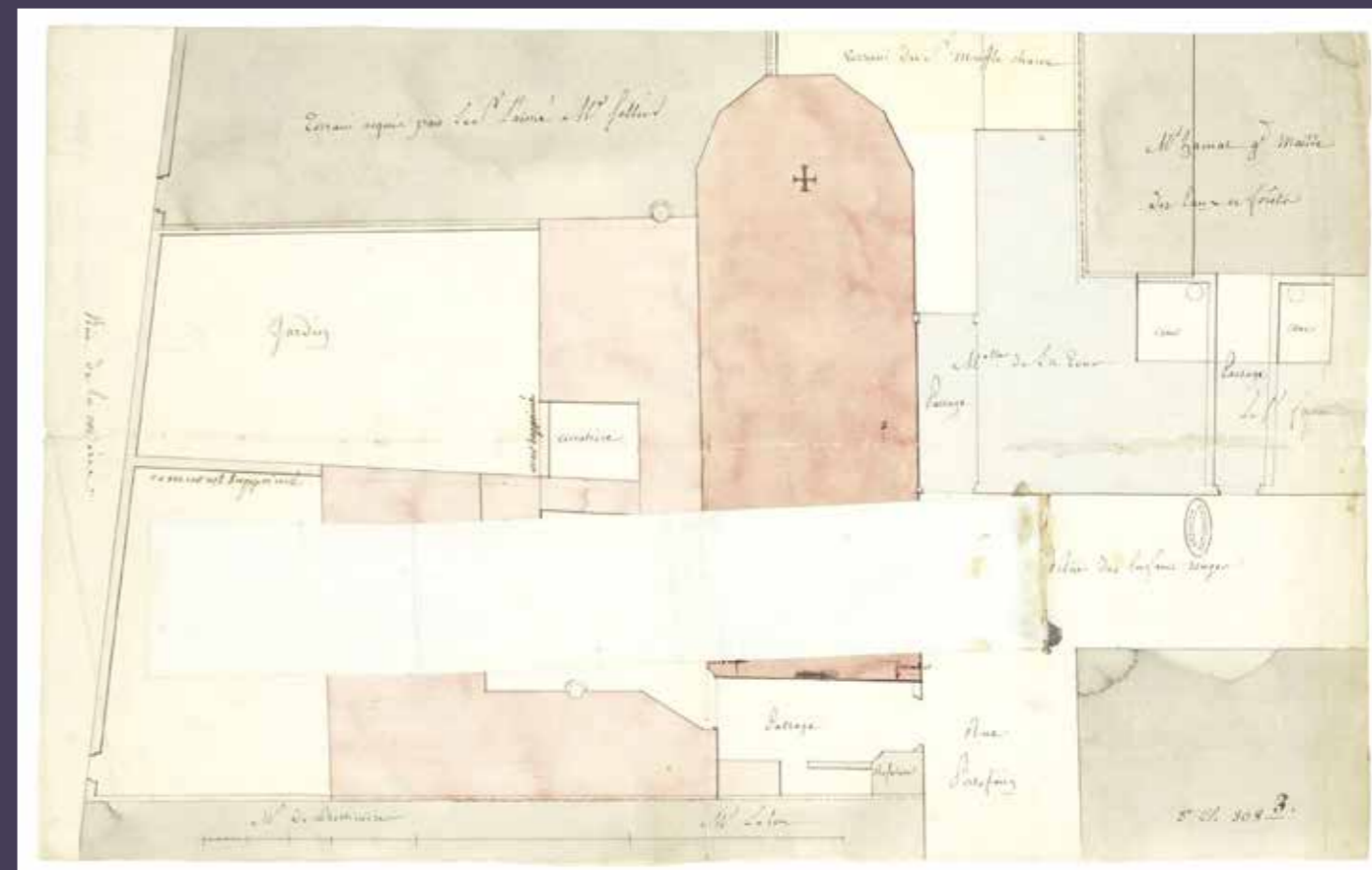
La maison située au niveau de l'actuel n° 87 rue des Archives était accessible depuis la rue Portefoin par une porte cochère dont l'arcade est encore en place ; elle ouvrait sur une cour à la gauche de laquelle se trouvait le réservoir d'eau élevé de trois niveaux surmontés d'un comble en demi-pavillon couvert d'ardoise. L'approvisionnement des riverains était consenti par la baie en plein-cintre encore en place à gauche de la porte-cochère. Toujours du côté gauche de la cour, le muret visible sur le plan délimitait une courette à fumier, joutée par un petit bâtiment à pan de bois de deux étages et couvert de tuiles, qui subsiste aujourd'hui. Le rez-de-chaussée accueillait une loge de portier et les étages étaient pourvus d'escaliers desservant, au premier, la maison du n° 83 et, au second, la maison attenante rue Portefoin. À droite, la cour était fermée par le massif occidental de l'église dont le mur subsiste en partie, formant désormais l'élévation sur la rue des Archives. Cette étonnante



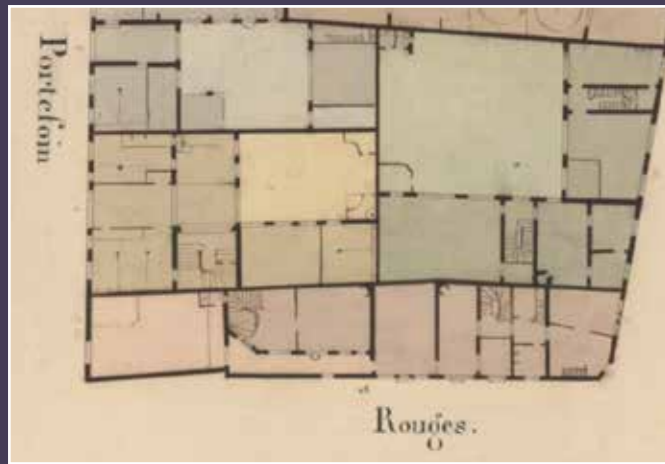
Plan de l'enclos des Enfants-Rouges, dressé par Payen, 1772 (AN).



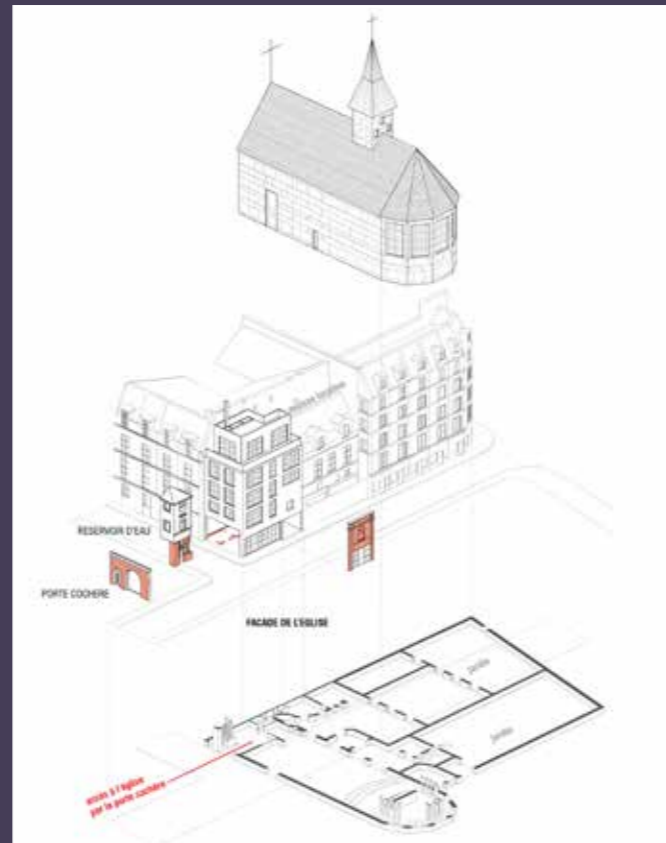
Plan des rez-de-chaussée des bâtiments du lot 1 annexé à la vente de 1777 (AN).



Plan des bâtiments annexé à la vente de 1777 avec retombe sur l'alignement de la future rue Molay (AN).



Détail du cadastre par îlot, dit de Vasserot, 1810-1836 (AD75).



Identification des vestiges subsistant sur la parcelle (© ABDF architectes).

disposition résulte du percement de la rue des Archives après la Révolution.

Après 1789, en effet, ces biens appartenant à la congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne passent à l'État, qui loue séparément l'église et la maison attenante avant de les vendre tout en informant les preneurs du prolongement de l'actuelle rue des Archives prévu par les plans dressés par la Commission des Artistes et passant « au travers de ladite église des Enfants-Rouges ». Pour se conformer à l'alignement de la rue prolongée, la nouvelle voie n'a pas respecté la division entre les deux propriétés et une mince bande relevant de l'église s'est alors retrouvée du côté opposé de la rue – elle n'est rattachée à la parcelle qu'en 1997. L'ancienne cour d'accès n'est densifiée qu'après 1853, date de la levée de la servitude imposée par le réservoir d'eau.

Les vestiges des constructions anciennes sont parfaitement identifiables dans la boutique qui occupe désormais cet espace. Le réservoir du XVIII^e siècle est ainsi préservé bien que, au rez-de-chaussée, on en ait « évidé » la structure à pans de bois. À l'intérieur de la boutique, le revers de façade comporte des piédroits qui correspondent à l'ancienne élévation de l'église. Au-devant de l'ancien petit bâtiment du portier, préservé avec ses deux niveaux d'escaliers, l'élévation d'un étage percée d'une

baie en arcade sur la rue des Archives pourrait également correspondre au mur de l'église, remodelé en enduit de plâtre avec pilastres et bandeau.

De ces vicissitudes peu communes résultent cet agglomérat historique à l'angle des rues des Archives et Portefoin, qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet de rénovation et d'extension.

Un premier projet avait été présenté aux membres de la Commission du Vieux Paris en sa séance de mars 2022. Il proposait d'intégrer la porte cochère sur la rue Portefoin et l'ancienne façade de l'église dans la nouvelle élévation d'un bâtiment imposant qui aurait entraîné la disparition du réservoir. La Commission avait souligné « l'intérêt historique de chacun des éléments subsistants » comme le « caractère atypique de l'évolution parcellaire et architecturale de l'hôpital et de l'église des Enfants-Rouges » et estimé « impensable d'en sacrifier tout ou partie ». Elle avait émis « de surcroît de sérieuses réserves sur la possibilité même de concevoir un projet sur la parcelle en question ».

Un nouveau projet est aujourd'hui soumis au stade de faisabilité, qui propose la restauration et l'extension de l'existant. Celle-ci est envisagée par le prolongement



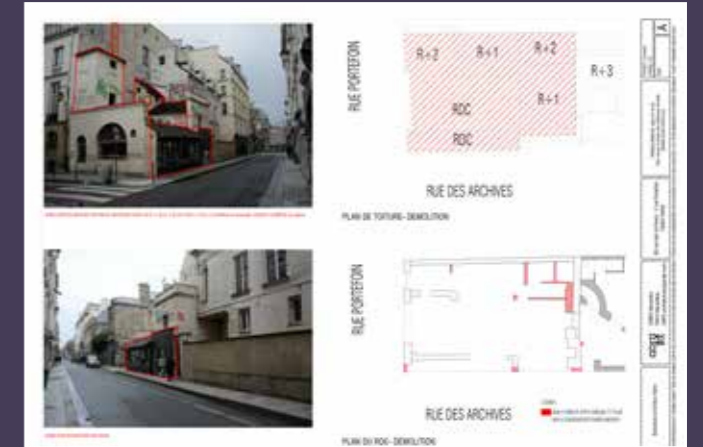
Ancienne porte de l'église des Enfants-Rouges formant vitrine de l'actuelle boutique.



Vue d'insertion à l'angle des rues Portefoin et des Archives (© ABDF architectes).



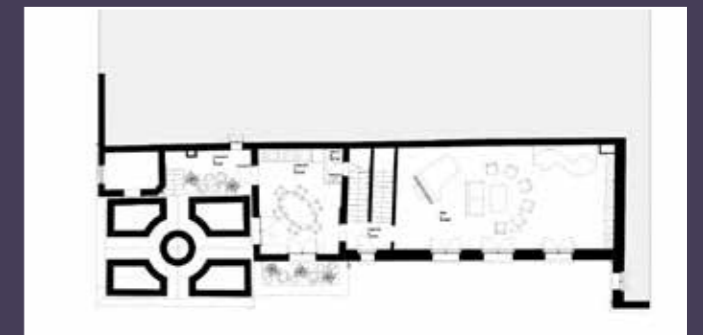
Plan du deuxième étage, état existant (© BXMLMRS Architects).



Démolitions prévues au projet (© ABDF architectes).



Plan du rez-de-chaussée, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).



Plan du deuxième étage, projet (© BXMLMRS Architects).



Coupe longitudinale, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).

d'une travée de l'immeuble du n° 85, entraînant la disparition du petit bâtiment à R+2 le jouxtant actuellement, et qui est en place sur le plan de 1772. Cette travée se placerait à l'arrière du vestige du massif occidental de l'église des Enfants-Rouges et donnerait accès à une terrasse. Au-devant de ce vestige, l'actuelle devanture en applique serait rehaussée, occultant une partie de la baie, et prolongée sur l'ensemble de l'actuelle boutique, reconstruite tout en conservant les murs de l'église. L'entrée serait déplacée au niveau de l'ancienne porte cochère. Ce bâtiment du XIX^e siècle serait modifié dans sa volumétrie et sa toiture traitée en terrasse accueillant un parterre de boulingrin. Entre le réservoir et la nouvelle travée en extension, le bâtiment à R+1 du XIX^e siècle verrait sa toiture en appentis abaissée pour former un toit-terrasse accessible depuis la nouvelle travée et conduisant par un escalier à la terrasse végétalisée. L'ensemble des façades serait ravalé et le projet est vu comme une solution au problème des tags, nombreux, car la volumétrie basse de l'angle favorise les intrusions. Les problématiques thermiques sont prises en compte avec la mise en place d'une isolation des toitures, d'une isolation par l'intérieur des existants et de l'extension, et le remplacement des menuiseries.



Coupes transversales, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).

DISCUSSION

Mireille Grubert évoque un site très délicat, qui nécessite un traitement particulièrement fin ; or l'intervention banalise ce désordre. L'histoire a percuté la parcelle, mais cette blessure doit rester apparente. Bernard Gaudillère regrette que le projet continue de sacrifier des éléments existants ; la résolution de 2022 était pourtant très claire à ce sujet. Laurence Bassières concède que la nouvelle proposition est plus attentive que la première, mais elle n'est toujours pas convaincante. Selon Corine Faugeron, l'état du bâti existant est satisfaisant et ne devrait pas être modifié. Sabri Bendimerad craint lui aussi un effacement de l'histoire avec ce projet, qui fait disparaître l'épaisseur des vestiges ; la mise au propre qui est proposée n'est pas très franche, de ce point de vue. Grégory Chaumet constate également que la stratigraphie urbaine serait niée avec la reconstruction de l'élévation sur la rue des Archives. Moïra Guilmart partage ce point de vue, sur un projet qui met mal à l'aise. Karen Taïeb rappelle pour sa part qu'il s'agit d'une adresse familière, qui fait partie du paysage et qui suppose, notamment, que les toitures soient conservées. Dominique Cercllet juge enfin le bandeau de la vitrine totalement inapproprié.



Élévation de la façade sur la rue des Archives, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).



Élévation de la façade sur la rue Portefoin, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).



Vue perspective depuis l'angle des deux rues, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).



Vue perspective depuis l'angle des deux rues, état existant et projet (© BXMLMRS Architects).



Vue perspective aérienne, état existant et projet (© BXMLRS Architects).



Vue perspective intérieure, état existant et projet (© BXMLRS Architects).



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le nouveau projet de restructuration des 83 rue des Archives et 2 rue Portefoin. Considérant que, comme le précédent, le projet consiste à effacer une partie des vestiges très singuliers de cette adresse, elle réaffirme sa résolution prise le 29 mars 2022.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

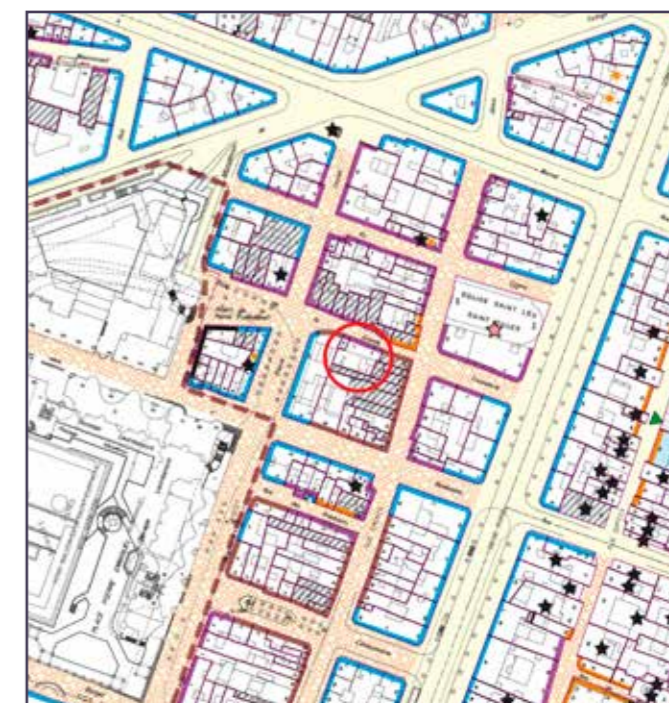
- Isabelle Derens, *À la recherche des Enfants-Rouges, histoire d'un lotissement. Étude historique et architecturale*, janvier 2018.

9-11 rue de la Grande Truanderie (01^{er} arr.)

Restructuration lourde de deux maisons des XVI^e-XVII^e siècles

Pétitionnaire : M. Rochdi RHARS
 PP TRUANDERIE
 PC 075 101 23 V0051
 Dossier déposé le 03/11/2023
 Fin du délai d'instruction le 09/03/2024

« Changement de destination d'un commerce situé en RDC en habitation. Surélévation et extension de deux bâtiments en cœur d'îlot. Création de deux toitures-terrasses végétalisées. Démolition totale de deux bâtiments en cœur de parcelle. Ravalement de la façade du bâtiment situé à l'alignement et modification des menuiseries. Démolition de l'escalier central daté du XVII^e siècle. Construction d'un nouvel escalier et création d'un ascenseur. »



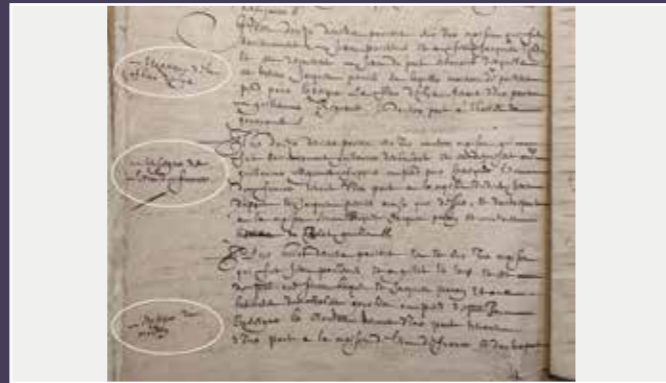
Extrait du P.L.U.



Vue des façades depuis la rue, 2023.



Plan de Paris, Truschet et Hoyau, 1552.



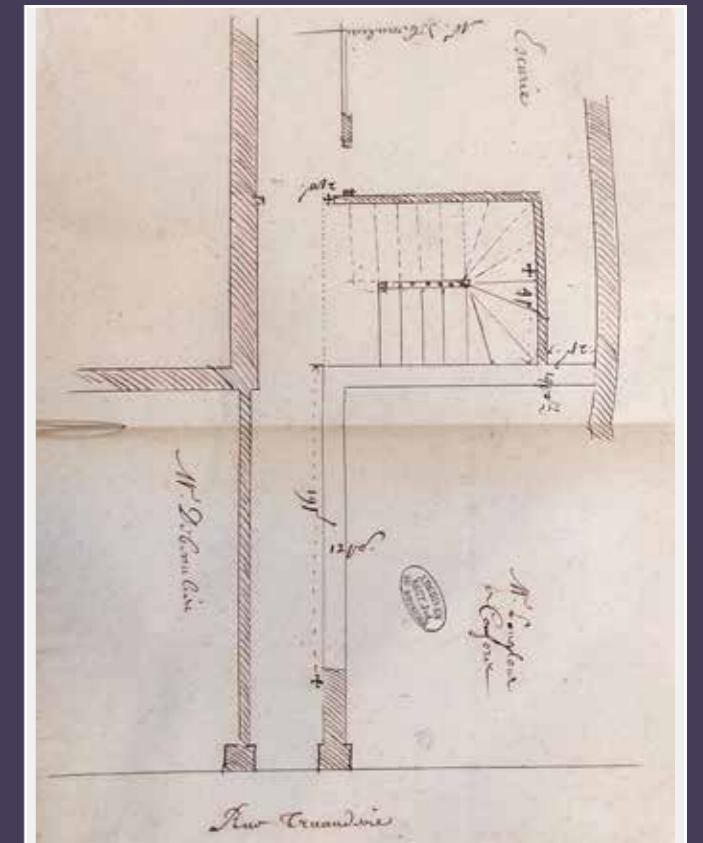
Extrait de la sentence de la chambre du Domaine, 20 août 1584 (AN).



Détail du plan terrier du roi, 1700 (AN).



Détail du plan de Turgot, 1734-1739.



Plan de la propriété, du mur à reconstruire entre le 11 et le 13 rue de la Grande Truanderie avec l'escalier en place, 1717 (AN).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 303 m²
- Surface existante : 622,90 m²
- Surface créée : 115,98 m²
- Surface totale : 715,28 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Les n° 9 et 11 rue de la Grande Truanderie résultent de l'agrégation de deux maisons et la partie d'une troisième dans le tissu urbain du fief médiéval de Théroüanne. Elles sont représentatives des maisons à usage locatif du quartier des Halles depuis le Moyen Âge. La rue de la Grande Truanderie est en effet attestée depuis le milieu du XIII^e siècle, dans un fief appartenant alors en partie au domaine royal suite à sa vente à Philippe Auguste par l'archidiacre de Paris, devenu évêque de Théroüanne. S'y développe une activité commerciale avec les Halles des Champeaux, dont la présence entraîne progressivement le développement de rues et la construction d'immeubles. En 1370, la partie nord du fief autour de la rue de la Grande Truanderie, qui comprend alors rien moins que

22 maisons, est comprise dans la dotation du collège de maître Gervais Chrétien. Ce chanoine, premier médecin de Charles V et fêru d'astrologie, est autorisé à fonder un lieu d'enseignement qui se situait à proximité de l'église Saint-Séverin. La censive de Théroüanne lui assure un revenu non négligeable et les déclarations apportent de précieuses informations quant à l'existence des maisons et leurs transferts de propriété.

Les immeubles concernés par l'actuel projet sont ainsi attestés au moins depuis 1554. Ils sont désignés par leurs enseignes, qu'ils conservent, sauf quelques changements ponctuels, jusqu'au XVIII^e siècle. L'ensemble actuel correspond aux maisons de La Fleur de Lys, de l'Écu de Savoie et à une partie de la maison dite du Mouton. Cette dernière est mentionnée au milieu du XVI^e siècle comme formant un corps d'hôtel « distraict et séparé par partage depuis peu de temps » de la maison voisine (actuel n° 15). Elle sera ensuite divisée en deux parties, l'une consistant en une travée sur rue (actuel n° 13), l'autre en forme de L englobée dans une propriété unique, certainement à partir de 1671. Auparavant, les déclarations confirment l'existence de trois propriétés distinctes ; seule change, en 1584, une enseigne, indiquée Écu de France et non plus Écu de Savoie – nom rétabli dès 1606. À cette date, cette maison est décrite comme « consistant en corps de

logis sur le devant » et « cour derrière ». La maison voisine à l'est, à l'enseigne de la Fleur de Lys, est achetée en 1611 par Antoine Desnots, maître-maçon et « juré du roi en œuvre de maçonnerie ». Elle comporte alors « un scellier, boutique et sallette derrière, trois chambres à la troisième desquelles il y a un bouge et grenier au-dessus. » Le procès-verbal d'adjudication ne paraît pas plus précis quant aux dispositions de cette maison mais, après le décès de ce propriétaire, l'acte de partage de ses biens, daté de mai 1640, apporte quelques précisions : il s'agit d'« un corps de logis de devant de deux travées de long en comble à égout et pignon sur la rue, appliqué au rez-de-chaussée à deux boutiques et allée, trois étages au-dessus dudit rez-de-chaussée chacun appliqué à une chambre et garde-robe et galletas dessus ou y a une cheminée, un (?) sous ledit galletas et une montée dans œuvre et un scellier au-dessous dudit logis garni de la descente droite ». Les deux travées sur rue correspondent à une travée de baies et la travée d'entrée donnant accès au passage conduisant à l'escalier « dans œuvre ». La mention de « deux boutiques » laisse à penser que le propriétaire avait déjà acquis ou pris à bail la boutique située de l'autre côté du passage. On ne dispose cependant pas d'autre descriptif entre 1640 et 1671, date de réunion des maisons, les minutes des actes ayant

disparu.

À partir de 1669 cependant, on sait que « une grande » et « une petite » maison sont achetées par Jean Deshayettes, procureur au Châtelet de Paris, et son épouse Marguerite Séjournant. La « grande maison scize rue de la Grande Truanderie près les halles louée au sieur Flamand marchand » est acquise à titre d'échange en 1669 ; la « petite maison scize ditte grande rue de la Truanderie joignant celle cy devant, louée audit Sieur Gantoin marchand de dentelle » l'est en deux fois en 1670 et 1671. On déplore l'absence de descriptif de ces maisons, mais on constate qu'elles ont une fonction essentiellement locative, étant baillées en leur entier, boutique et chambres, à un seul preneur pour chaque partie. La mention de « petite » et « grande » maison laisse à penser, au vu du parcellaire, que la partie de la maison dite du Mouton a déjà, à cette date, été intégrée à la propriété.

En 1697, à l'occasion du mariage d'Angélique Deshayette, sa fille, avec Louis Gaston de Lossendière, Jean Deshayette donne aux époux la jouissance d'« une maison scize à Paris rue de la Grande Truanderie ». D'après le plan terrier de 1700, il s'agirait de la maison comportant une seule boutique, indiquée comme appartenant au « sieur Lozandière ». L'autre partie de maison, celle à « deux boutiques », reste indiquée comme appartenant



Vue de l'« allée » du n° 11, 2023.



Vue de l'escalier du n° 11, 2023.

au « sieur Deshayette ». L'ensemble de la propriété est cependant rassemblé lors du partage entre héritiers, réalisé suite au décès coup sur coup de Jean Deshayette et de sa femme en juillet 1713. Parmi leurs enfants, c'est Jacques Deshayettes, sieur de Beaulieu, qui hérite du lot comprenant les « deux maisons joignant l'une l'autre scizies rue de la Grande Truanderie consistant en plusieurs corps de logis ».

C'est ce même sieur de Beaulieu qui, en 1717, fait réaliser avec son voisin des travaux de reconstruction du mur mitoyen situé au droit de l'escalier de l'actuel n° 11. Le plan dressé par Pierre Simon, architecte juré du roi, atteste qu'à cette date, la « 2^e partie du Mouton » a déjà été intégrée à l'ensemble de la propriété, qui comporte donc trois boutiques et deux escaliers. L'architecte déclare : « Nous avons vu et visité ledit mur que nous avons trouvé former une fissure dans une des parties faisant séparation de la boutique de la maison dudit Sieur Langlois et consort dans l'allée de la maison dudit de Beaulieu et l'autre partie en retour fait séparation de la boutique du Sieur Langlois et consort et de l'escalier de la maison dudit de Beaulieu, lesquelles deux parties de mur nous avons trouvé bouchées et rompues en l'étage du rez-de-chaussée ». Il est donc nécessaire « de les reconstruire de neuf depuis où la fondation se trouve bonne [...] scavoir

la partie entre la boutique du sieur Langlois et consort et l'allée de la maison du sieur de Beaulieu depuis la (guene) de la jambe estrive jusque compris l'encoignure vers le pallier de la maison dudit Beaulieu et la partie en retour le long dudit escalier depuis et compris ladite encoignure jusqu'au mur mitoyen qui est au derrière dudit escalier et ce aux frais et dépense commune des parties ». L'alignement du mitoyen entre l'allée et la boutique est orienté sur « l'assise de pierre portant le pan de bois d'entre ledit escalier et l'écurie de la maison dudit de Beaulieu ». À l'arrière de l'escalier, se trouvent en effet les écuries et une cour. L'escalier représenté sur le plan correspond, dans ses dispositions, à l'ouvrage actuellement en place, qui fait pendant à celui de l'actuel n° 9. Il préexiste à ces travaux de 1717 et comporte d'ailleurs toutes les caractéristiques d'un ouvrage du XVII^e siècle. Les deux circulations semblent être contemporaines et pourraient remonter à une phase d'aménagement liée à la réunion des maisons par Jean Deshayette après 1670.

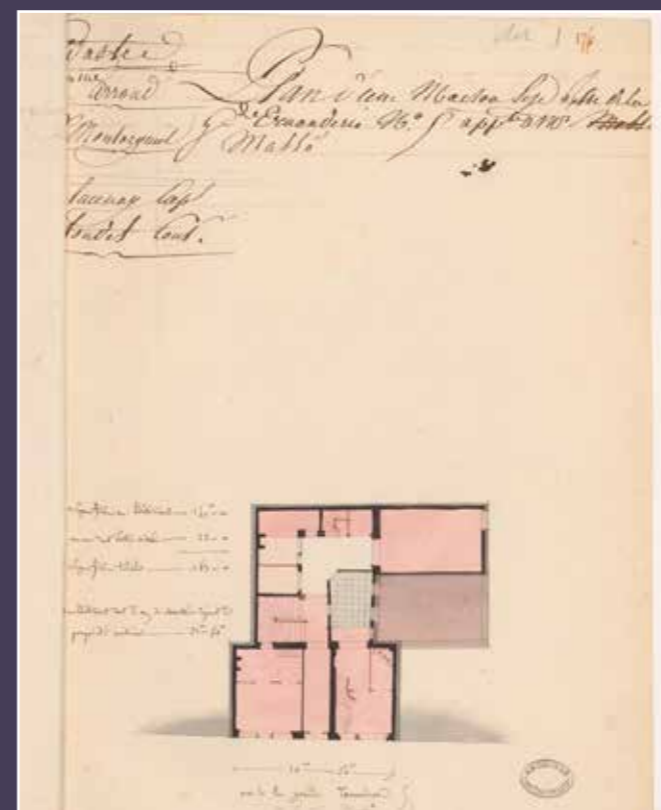
La propriété demeure dans la famille Deshayette-Lossendières jusqu'en 1817. Tout au long du XVIII^e siècle, les maisons sont régulièrement louées à des marchands et artisans et toujours considérées comme deux entités distinctes, issues de trois propriétés antérieures, qui sont rappelées dans un document en 1784 : « deux maisons



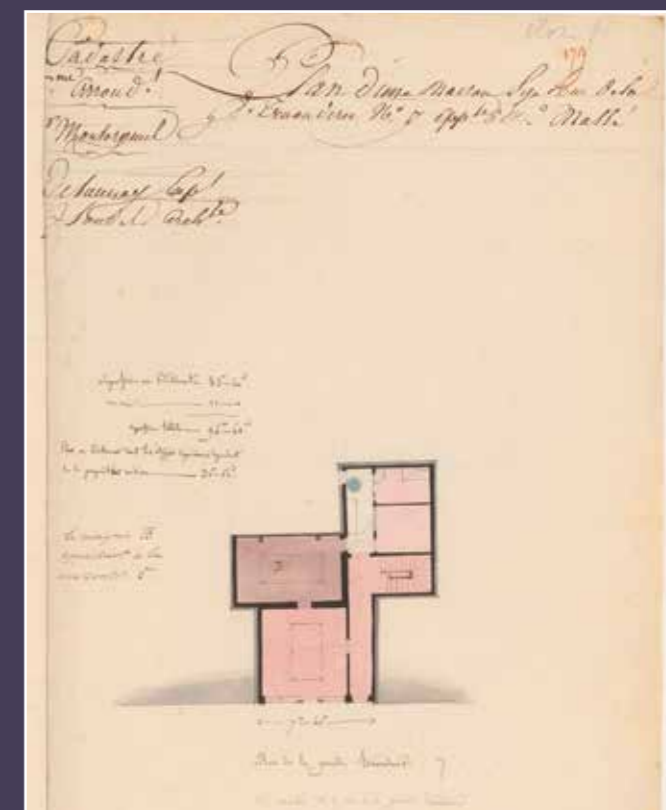
Détail du plan terrier, 1782 (AN).



Détail du cadastre par îlot, dit de Vasserot, 1810-1836 (AD75).



Cadastre par parcelle, 9 rue de la Grande Truanderie (AN).



Cadastre par parcelle, 11 rue de la Grande Truanderie (AN).



Assemblage des deux plans.



Extrait du cadastre de la ville de Paris, 1900 (AD75).



Détail de la fiche parcellaire, 1899.



Vue des façades depuis la rue, 1967 (Archives de la CVP).



Vue de l'escalier du n° 11, 1967 (Archives de la CVP).



Vue de l'escalier du n° 11, 2023.

qui autrefois en faisoient trois scizes à Paris rue de la Grande Truanderie désignées au plan et aux archives du fief de Théroüenne par les numéros 56, 57 et 58 et sous les dénominations des maisons du Mouton, de l'Escu de Savoye et de la fleur de Lys qu'elles portoient très anciennement. Icelles maisons composées de plusieurs [corps] de bâtiments, devant et derrière et de plusieurs cours entre. » Cette description correspond au plan terrier dressé en 1782, qui détaille la distribution des rez-de-chaussée. On y distingue parfaitement les entités : à l'actuel n° 9, deux boutiques de part et d'autre d'un passage conduisant à un escalier comportant un puits, puis à une cour comportant des dépendances de tous côtés avec, au sud, un corps de bâtiment se plaçant à l'arrière de la troisième boutique, juxtée d'un passage conduisant, comme son pendant, à un escalier, cour et dépendances. Ces dispositions sont très proches du relevé exécuté pour la révision du cadastre dans le premier quart du XIX^e siècle. Dans cet espace dense de longue date, on a alors ajouté une dépendance dans la cour du n° 9. En 1817, on indique en outre que cette cour a été « couverte d'un berceau monté en fer » (aujourd'hui disparu). La description fournie à l'occasion de la vente distingue les deux maisons : la première comporte « deux boutiques séparées par une allée, caves dessous, cour couverte d'un ber-

ceau monté en fer, puits, salle au fond de la cour, cabinet aussi au fond de la cour, escalier pour communiquer aux étages supérieurs du bâtiment en aile ; au-dessus des boutiques quatre étages de deux chambres à cheminée et un cabinet chacun, grenier au-dessus ». À cette date, l'ensemble a adopté sa volumétrie actuelle, à quatre étages et comble, mais qui remonte très certainement à la campagne de réaménagement que nous supposons dater de la fin du XVII^e siècle, car les escaliers desservent actuellement tous les niveaux.

En 1850, à l'occasion du partage des biens de l'acquéreur de 1817, le descriptif correspond en tous points au précédent, tout en précisant le nombre de niveaux des différents corps de bâtiments : « La maison n° 5 [actuel n° 9] est élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de quatre étages carrés surmontés d'un comble à deux égouts couverts en tuiles. Le rez-de-chaussée est composé de deux boutiques avec passage d'allée au milieu conduisant à une cour dans le fond et à l'escalier desservant les étages supérieurs de ladite maison et des bâtiments du fond et en aile. La boutique à droite de l'allée a une arrière-boutique formant avant-corps sur la cour, élevée d'un rez-de-chaussée recouverte par un comble avec châssis en fer ; dans la cour à gauche est un petit corps de bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée avec

grenier au-dessus couvert en tuiles. Au fond de la cour est un autre corps de bâtiment adossé sur le mur mitoyen ; il est élevé d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés et surmonté d'un comble à un égout couvert en tuiles. L'aile à droite de la cour qui dépend de ladite maison paraît aussi appartenir à la maison n° 7 [actuel n° 11], par suite d'ouverture de baies communiquant d'une maison dans l'autre. La maison n° 7 est élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de quatre étages carrés, plus d'un grenier dans le comble recouvert en tuiles. Le rez-de-chaussée se compose d'une boutique ; à la suite dans le fond sont deux pièces servant d'atelier appartenant à la maison n° 5. À droite de la boutique est un passage d'allée conduisant à la cour et à l'escalier desservant les étages supérieurs de ladite maison. Dans la cour est un petit hangar surmonté d'un étage couvert d'un comble en tuiles. »

Au cours du XIX^e siècle, cet ensemble ne paraît pas subir de modification majeure ; on indique cependant en 1897 que la cour du n° 11 est « couverte en ciment à la hauteur du 2^e étage ». Les boutiques sont constamment louées et les dépendances accueillent des fonctions artisanales – fabrique de sacs en papier au n° 9 en 1897. L'ensemble souffre cependant d'un manque d'entretien ; déjà en 1883, le n° 9 est décrété comme étant insalubre.

Ce constat est réitéré près d'un siècle plus tard : en 1976, des infiltrations sont signalées et on remarque que les bâtiments sont « très anciens » et d'un entretien qui laisse à désirer, au point que les propriétaires sont mis en demeure de procéder à des travaux de réfection.

L'état actuel du bâti montre qu'aucune opération d'envergure n'a été menée dans ces deux maisons, bien que le ravalement des façades sur rue ait été réalisé récemment. L'état général de conservation est donc mauvais, mais cette absence d'intervention a permis la préservation de dispositions historiques, notamment les deux escaliers du XVII^e siècle en pendant. Ces ouvrages avaient été documentés par la Commission du Vieux Paris en 1967, alors repérés par Jean-Pierre Babelon, Michel Fleury et Jacques de Sacy dans leur ouvrage sur les maisons du quartier des Halles. Les auteurs avaient remarqué, pour les deux maisons, les escaliers à balustres de bois tournés et, pour le n° 9, une « imposte de fer forgé Louis XV » (qui semble avoir disparu), ainsi que l'« imposte grillée » du n° 11. Malgré ce repérage, cet ensemble remarquable n'a fait l'objet d'aucune protection ni d'aucune étude patrimoniale approfondie à ce jour.

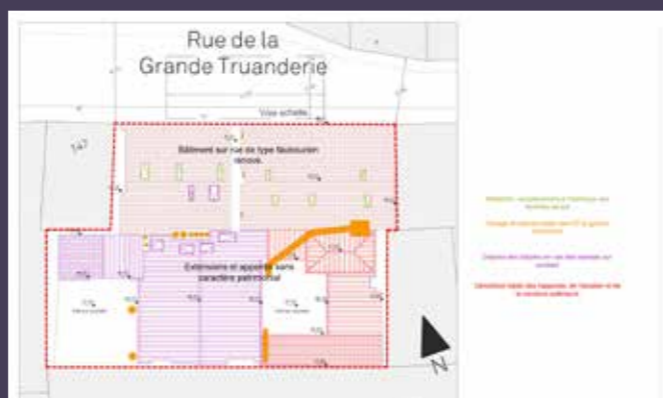
Le projet envisage une rénovation lourde de cet ensemble, la démolition de certains corps de bâtiments et la



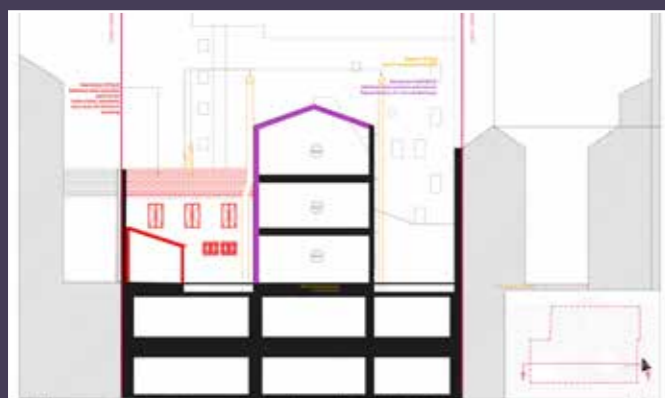
Vue de l'entrée du n° 11, 2023.



Vue aérienne 3D de la parcelle, état existant et projet (© ID d'architectes).



Plan masse des constructions à démolir (© ID d'architectes).



Coupe, façade nord, état existant présentant les constructions à démolir (© ID d'architectes).



Coupe, façade est, état existant présentant les constructions à démolir (© ID d'architectes).



Vue de la cour du n° 9, 2023.



Cour du n° 9, vue des coursives, 2023.



Cour du n° 9, vue du corps de bâtiment en retour, 2023.

surélévation d'autres parties, ainsi qu'une végétalisation de cours et toitures. Le curage en cours a révélé le mauvais état de conservation de certains planchers conduisant la maîtrise d'œuvre à proposer une restructuration complète permettant d'atteindre en partie les normes de confort et de sécurité de la construction neuve. Cette mise aux normes passerait par la reconstruction de l'escalier au n° 9, seul utilisé actuellement, la desserte de l'ensemble passant par la coursive extérieure. La cage serait légèrement augmentée et, au n° 11, l'escalier en pendant serait supprimé. Il s'agirait en somme d'une démolition complète des deux escaliers du XVII^e siècle au profit d'un nouveau volume global intérieur unifié et desservi par un escalier unique et un ascenseur le joutant. Les démolitions concernent en outre les dépendances de la cour du n°9. Le corps de bâtiment en retour serait épaissi sur cette cour et surélevé. Au n° 11, l'emprise de l'escalier supprimé serait intégrée aux niveaux d'appartements et la toiture traitée en terrasse végétalisée. Les deux cours seraient de manière générale pourvues de plantations, la volonté de la maîtrise d'œuvre étant « d'apporter une réponse verte afin de végétaliser le cœur d'îlot et limiter l'impact minéral ». Le rez-de-chaussée du n° 11 et l'ensemble des caves sont à usage de discothèque et sont hors projet – il n'a pas été possible de

les visiter. Sur la rue, le projet envisage le remplacement des menuiseries et la reprise du ravalement en harmonisant les modénatures du n° 11 dans la continuité du n° 9.

DISCUSSION

Moïra Guilmart regrette que l'on comprenne très mal ce projet dans son descriptif. Selon Mireille Grubert, le bâti est certes en mauvais état, mais il faut tenir compte de la valeur d'ancienneté ; une restauration est nécessaire, qui intégrerait les caves. Il faut qu'un architecte du patrimoine ait la maîtrise d'œuvre sur une telle adresse. Corine Faugeron regrette la disparition des coursives, qui sont des espaces d'aération. Bernard Gaudillère ironise sur l'« impact minéral », expression employée par la maîtrise d'œuvre. Selon Grégory Chaumet, les deux escaliers pourraient être protégés au titre des monuments historiques ; quant aux caves, elles pourraient dater du XVI^e siècle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration lourde du 9-11 rue de la Grande Truanderie. Elle



Vue de l'escalier du XVII^e siècle au n° 9, 2023.



Coupe, façade sud, état existant présentant les constructions à démolir (© ID d'architectes).



Étaïement dans le corps de logis sur rue, 2023.

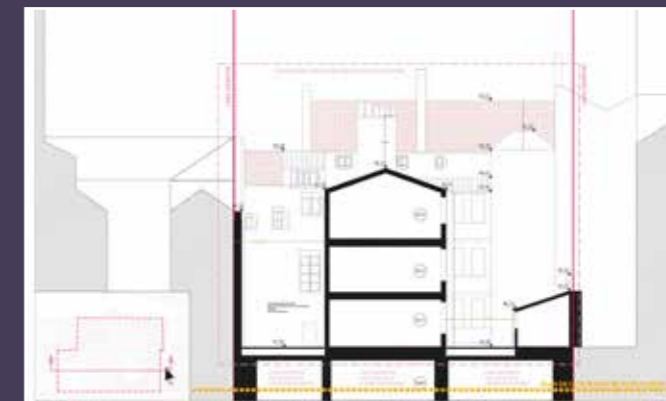
déplore que le projet ignore purement et simplement la valeur historique de cet ensemble qui, bien que dégradé, présente une grande authenticité matérielle. Il n'est pas donc pas question d'intervenir sur les deux escaliers du XVII^e siècle, qui méritent au contraire une protection et doivent être mis en valeur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : F/31/82/13, MC/ET/LVII/190, MC/ET/LVII/269, MC/ET/C/502, MC/ET/LXV/217, MC/ET/VIII/1012, MC/ET/XII/514, MC/ET/XII/519, MC/ET/XII/518, MC/ET/III/541, MC/ET/III/598, MC/ET/LXX/896, MC/ET/LXX/1309, N/II/Seine/105, S//6487, S//6475, S//6477, Q1* 1099-7, Y//2988/B, Z1J 529.
- Archives de Paris : DQ18 211, DQ18 229, 3589W 1068, VO13 120.
- Jean-Pierre BABELON, Michel FLEURY et Jacques DE SACY, *Richesses d'art du Quartier des Halles, maison par maison*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1968.



Plan de toiture, état existant (© ID d'architectes).



Coupe, façade sud, état existant (© ID d'architectes).



Plan de toiture, état projeté (© ID d'architectes).



Coupe, façade sud, état projeté (© ID d'architectes).



Coupe, façade est, état existant (© ID d'architectes).



Plan d'un étage courant, état projeté (© ID d'architectes).



Coupe, façade est, état projeté (© ID d'architectes).



Vues d'insertion aériennes du projet (© ID d'architectes).



Extrait du cadastre municipal, 1894 (AD75)



Edouard Desprez, Immeubles parisiens. 144-150 avenue des Champs-Élysées (VIII^e arr.), 1935-36 (Archives de la CVP).



Vue de la façade donnant sur l'avenue des Champs-Élysées, 2017.

150 avenue des Champs-Élysées (08^e arr.)

Restructuration lourde sur les Champs-Élysées

Pétitionnaire : M. Ara ADJENNAN
ALMANDINE 150 CE
PC 075 108 23 V0045
Dossier déposé le 06/10/2023
Fin du délai d'instruction le 06/03/2024

« Changement de destination, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+6 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux, d'habitation.

Surface changeant de destination : 3920 m² ; surface créée : 9107 m² ; surface démolie : 7516 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 3651 m²
- Surface existante : 18 642 m²
- Surface créée : 13 027 m²
- Surface totale : 20 233 m²

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 24 mai 2017 : pas de résolution.

PRÉSENTATION

Entre 1781 et 1783, le financier Nicolas Beaujon fait aménager une folie s'étendant sur un terrain d'environ douze hectares, compris entre les actuelles avenue de Wagram, place Charles-de-Gaulle, avenue des Champs-Élysées, rue de Washington et rue du Faubourg-Saint-Honoré. À sa mort en 1786, le domaine est divisé. Sous l'impulsion des frères Ruggieri, célèbres artificiers, la partie longeant les Champs-Élysées est convertie en parc d'attractions. Une fois le premier engouement passé, le parc est progressivement abandonné et ferme en 1825. Un consor-

tium se forme alors entre Mme Hamelin, M. Rougevin et M. Cottin qui partagent le terrain au moyen de trois voies ouvertes dès 1827 : l'avenue de Châteaubriand, la rue Lord Byron et l'avenue Fortunée. Le quartier se construit rapidement, en concomitance avec les grands projets d'urbanisme qui voient le jour au milieu du XIX^e siècle, notamment l'aménagement de la place de l'Étoile (1854) et le réalignement des Champs-Élysées (1856). Au début du XX^e siècle, suite au percement des avenues rayonnant autour de la place de l'Étoile, la parcelle se trouve plus étroitement enserrée dans un îlot densifié entre l'avenue de Friedland et les Champs-Élysées. Le bâti subsistant, composé d'hôtels particuliers, disparaît au profit d'immeubles de rapport.

Les n° 144 au 148 de l'avenue des Champs-Élysées sont construits par l'architecte Jules Février, selon un principe courant en 1887 : deux immeubles jumeaux se partagent une grande cour ordonnancée, également partagée par un troisième immeuble donnant sur la rue Byron ; les ailes donnant sur la rue Houssaye s'organisent quant à elles autour d'une deuxième cour, plus petite, et séparée de l'autre par un passage surmonté de trois niveaux. Le n° 150 de l'avenue est bâti en 1897 par l'architecte Paul Friesé, puis rattaché l'année suivante aux autres numéros. Les cours sont petit à petit occupées, recouvertes de



Vue de la grande cour couverte, 2017.



Vue de la cour couverte côté rue Arsène Houssaye, 2017.



Vue du cœur d'îlot et du passage, 2017.



Vue de l'entrée au cinéma au niveau R-1, 2017.



Vue du départ de l'escalier historique, côté avenue des Champs-Élysées, 2017.



Vue d'un palier de l'escalier historique côté Champs-Élysées, 2017.



Vue du départ de l'escalier historique du côté de la rue Lord Byron, 2017.



Vue de l'escalier historique du côté de la rue Lord Byron, 2017.



Vue d'une pièce avec cheminée et décors, côté rue Lord Byron, 2017.

verrières, tandis que les niveaux qui les séparaient sont démolis – seul reste un passage vitré encore présent aujourd'hui.

À partir de 1928, l'installation de la galerie commerciale « Les Portiques » modifie les rez-de-chaussée et entresols. Cette implantation est également visible en façade, où un traitement uniforme lisse l'ensemble. Après l'échec relatif de la galerie, différents équipements de restauration et de cinéma occupent progressivement les niveaux, avant que le multiplexe actuel ne s'installe dans toute la structure basse de la parcelle.

Un projet de réhabilitation de l'ensemble a été présenté à la Commission du Vieux Paris lors de la séance plénière de mai 2017.

Le projet, qui aurait été mis en œuvre en plusieurs phases afin de ne pas interrompre l'activité commerciale, avait pour objectif d'accueillir de nouveaux occupants et de repenser l'ensemble des circulations. Le programme envisageait de créer dans la volumétrie de l'ensemble un hôtel 5 étoiles se développant sur la quasi-totalité des étages supérieurs, cinq commerces disposant de vitrines sur l'avenue des Champs-Élysées et un cinéma (huit salles) accessible depuis l'avenue et la rue Houssaye. Ces aménagements auraient entraîné des mo-

difications substantielles de la configuration de l'îlot : suppression de la petite cour intérieure et des façades donnant sur cette cour – l'espace étant destiné aux salles de cinéma – et démolition des charpentes et couvertures de l'ensemble des immeubles – celles du n° 150 avenue des Champs-Élysées et de la rue Lord Byron auraient fait l'objet d'une réfection complète, mais ailleurs les toits auraient été largement occupés par des espaces de détente liés à l'activité hôtelière (piscine, bar, terrasses). La commission n'a adopté en 2017 aucune résolution concernant ce projet et le DHAAP n'a donc pas émis d'avis relatifs aux permis modificatifs qui se sont succédé.

Un nouveau permis de construire est désormais déposé, en raison d'une modification du programme : l'ensemble serait affecté à des bureaux, ainsi qu'à trois commerces donnant sur l'avenue des Champs-Élysées. Les principes d'interventions prévues, eux, restent inchangés. Malgré l'absence du dépôt des pièces graphiques concernant les démolitions envisagées par étage, il ressort de la comparaison entre les plans de l'état existant et les plans de l'état projeté que la majorité des intérieurs serait lourdement modifiée par le projet. Le deuxième sous-sol ferait quant à lui l'objet d'une extension. Il semble que les escaliers principaux devront être modifiés – notamment



Vue d'une pièce avec cheminée et décors, côté rue Lord Byron, 2017.



Détail des décors au plafond, 2017.



Détail d'une poignée, côté Champs-Élysées, 2017.



Vestiges des galeries « Les Portiques », 2017.



Vue de la façade donnant sur la rue Arsène Houssaye, 2017.



Vue du socle de la façade rue Lord Byron, 2017.



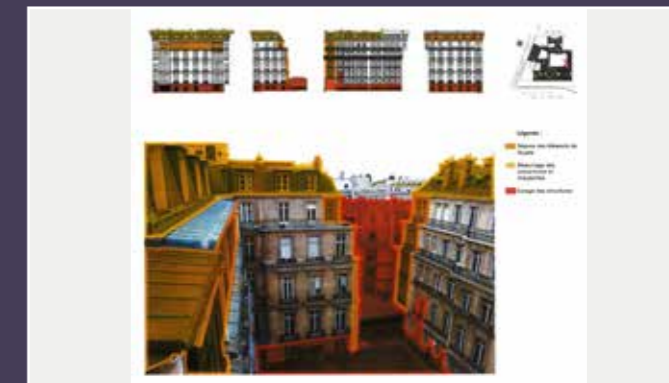
Insertion du projet présenté en 2017 (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Maquette du projet de 2017.



Plan masse avec indication des démolitions, 2017 et 2023.



Indications des démolitions en cœur d'îlot sur support photographique, 2017 et 2023.

leurs départs –, ce qui serait à détailler en fonction de la valeur patrimoniale de ces éléments ; l'escalier principal côté rue Arsène Houssaye serait, quant à lui, démoli. À ce propos, la notice architecturale indique que « les deux escaliers historiques côté Champs-Élysées présentent une discontinuité au niveau R+2 pour ne pas impacter les coques commerciales ».

La demande actuelle maintient le projet d'une modification des façades au niveau du socle abritant les activités commerciales : il s'agit de parties qui ont déjà fait l'objet de modifications substantielles dans les années 1920 avec l'installation de la Galerie des Portiques. Le projet envisagé augmente la surface vitrée et se propose de rappeler les anciens accès de la galerie. Sur la rue Arsène Houssaye, le rez-de-chaussée serait redessiné et impliquerait la disparition de l'accès secondaire à l'ancienne galerie, avec ses angles arrondis – reprenant exactement le dessin des entrées sur l'avenue, comme indiquent les photos de l'époque – et sa grille métallique. Côté rue Lord Byron, le socle est aujourd'hui composé par des sorties de secours et il serait redessiné.

Un autre point sensible du projet, resté inchangé dans ce dernier dépôt, est la démolition de la charpente et de la toiture des immeubles aux numéros 144-148, redressés dans les années 1920-1930 : les combles ont un brisis en

ardoise et terrasson en cuivre. L'intervention contemporaine prévoit le remplacement du brisis par une façade vitrée, tandis que la toiture serait réalisée en aluminium teinte or, avec un débord interrompu par les verticales des cheminées. En correspondance du faîtage, des parties perforées couvrent la verrière de l'escalier ainsi que des cours anglaises destinées à des locaux techniques pour le désenfumage. Au dernier niveau autour de la grande cour, le brisis en zinc serait remplacé par un couronnement en verre.

Pour le numéro 150, les couvertures seraient refaites à l'identique et réalisées en cuivre pré-patiné afin de conserver la teinte existante, mais il est prévu également la réalisation d'une terrasse en retrait et d'une partie végétalisée. La toiture de l'immeuble donnant sur la rue Arsène Houssaye serait démolie afin de créer un rooftop s'étendant jusqu'en cœur d'îlot, en partie végétalisée. Une terrasse végétalisée serait également réalisée côté rue Lord Byron. Le porche de connexion existant en cœur d'îlot serait démoli pour faire place à une extension, comblant entièrement la cour côté Arsène Houssaye.

Tout au long du XX^e siècle, les socles de la plupart des immeubles donnant sur les Champs-Élysées ont été fortement remaniés pour abriter – voire « sublimer » – les activités commerciales contribuant à l'attractivité financière



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



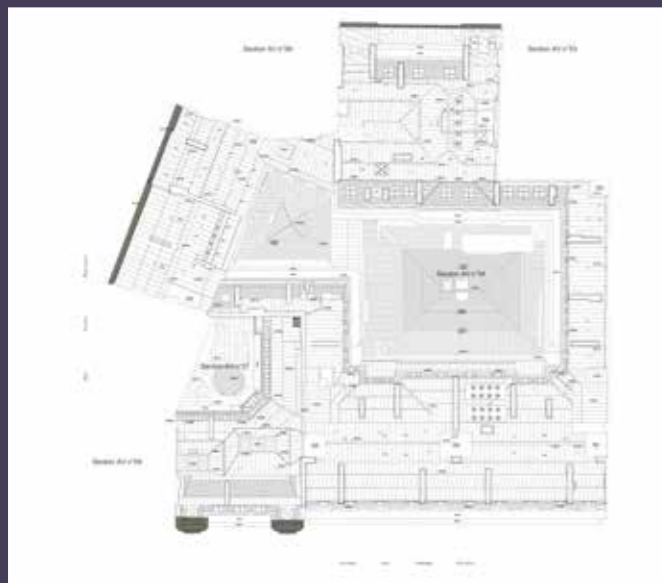
Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Plan du R+3, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



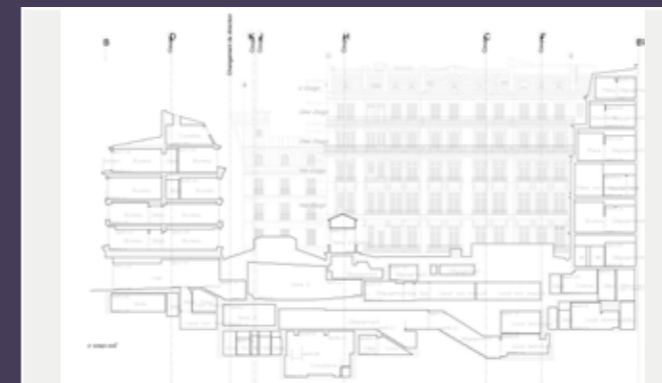
Plan du R+3, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Plan des toitures, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Plan des toitures, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Coupe longitudinale, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Coupe transversale, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Coupe longitudinale, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Coupe transversale, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).

de l'avenue. Au-dessus des étages courants, qui seuls continuent à garder leur image assez homogène, les toits de l'avenue témoignent d'une volonté de construire en prolongeant l'élévation.

Ils font l'objet d'augmentations et de changements progressifs de forme, à mesure que leur statut change pour devenir des lieux accessibles à la représentation, à la sociabilité voire à une forme d'ostentation. Ces fonctions ont une incidence sur leur évolution esthétique et matérielle : surélévations, plus large recours au vitrage des toits, accessibilité et recherche de visibilité.

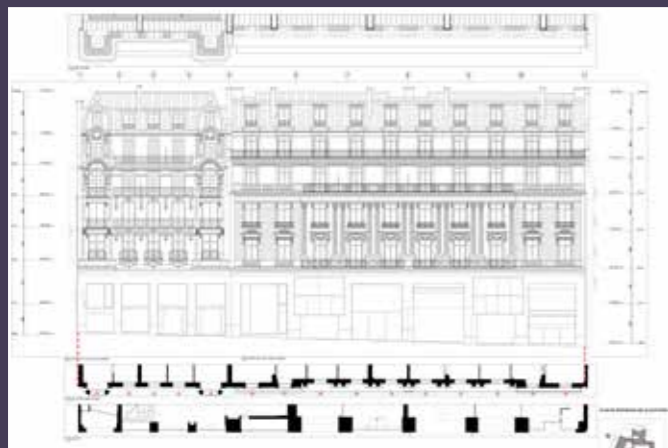
DISCUSSION

Jean-François Legaret considère qu'il faut retrouver la verticalité originelle de ces immeubles. Émile Meunier pense quant à lui qu'il faut ré-individualiser les rez-de-chaussée ; il note par ailleurs une densification du cœur d'îlot et s'interroge sur l'adaptation du projet au futur PLU bioclimatique. Sabri Bendimerad va dans le même sens et regrette qu'aucune perméabilité ne soit prévue. Bernard Gaudillère juge scandaleuse la démolition de la première volée de l'escalier situé du côté de la rue Lord Byron. Anne Biraben comme Dominique Cerlet s'étonnent eux aussi de l'augmentation des surfaces, Stéphane Lecler précisant qu'elle se limite à 10% tout

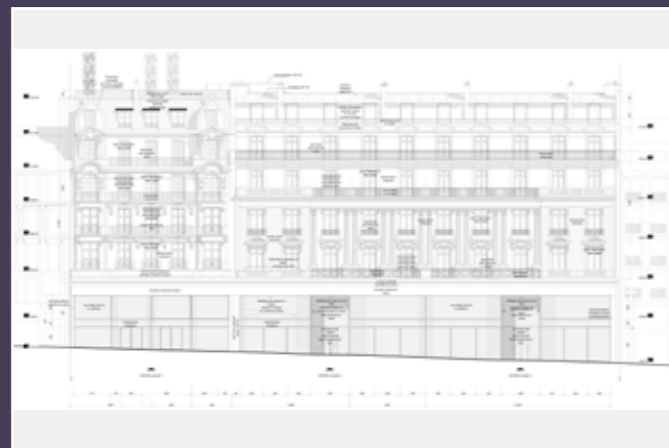
en admettant que le projet ne serait plus faisable dans le cadre du futur PLU – un certificat d'urbanisme protège l'actuelle proposition. Émile Meunier pense que le propriétaire s'honorait en respectant le futur PLU. Laurence Bassières émet pour sa part des réserves sur la verrière prévue en toiture, que Mireille Grubert perçoit comme une aberration. Corine Faugeron demande s'il est possible de faire classer l'escalier menacé. Karen Taïeb s'interroge enfin sur le comblement de la faille.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration lourde du 150 avenue des Champs-Élysées. Sur plusieurs points, elle constate la disproportion du projet avec le bâti existant. La création de surfaces supplémentaires entraîne en premier lieu la suppression d'espaces ouverts ; la Commission considère sur ce point que la maîtrise d'ouvrage s'honorait en respectant le futur Plan local d'urbanisme bioclimatique. La Commission s'oppose par ailleurs à ce qu'un escalier remarquable – donnant sur la rue Lord Byron – soit amputé de sa première volée et demande que la totalité des décors en place, qu'ils datent des années 1880-1890 ou 1920, soient



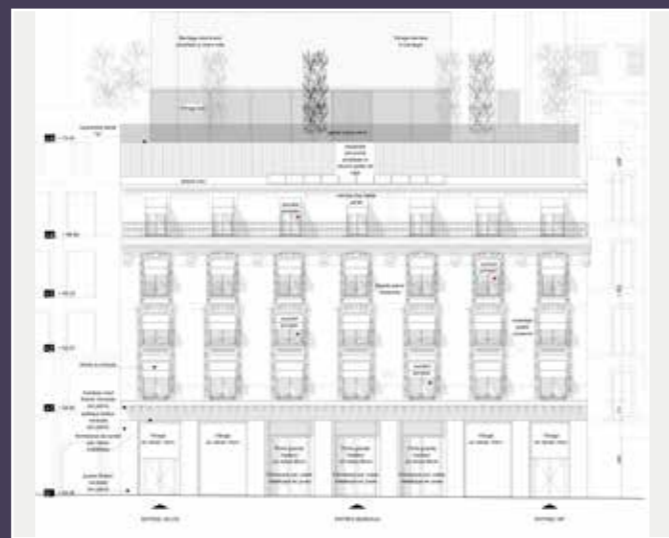
Élévation avenue des Champs-Élysées, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Élévation avenue des Champs-Élysées, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Élévation rue Arsène Houssaye, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Élévation rue Arsène Houssaye, état projeté (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Élévations deux façades de la grande cour, état existant (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Insertion du projet, vue sur les Champs-Élysées (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Insertion du projet, vue sur la rue Arsène Houssaye (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Insertion du projet, vue sur la rue Lord Byron (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).

conservés. Concernant les façades, elle souhaite que soit rétablie une claire différenciation des immeubles ; elle s'oppose en outre fermement au dessin de la façade proposée sur la rue Lord Byron. Enfin, la Commission ne juge pas pertinentes les surfaces vitrées projetées au dernier niveau, tant pour des raisons climatiques qu'esthétiques.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO12 119 ; VO13 168 ; VO13 51 ; VO13 168 ; 1534W 603 ; 1534W 1135 ; VO11 569 ; D1P4 210 ; D1P4 211 ; 3589W 396.
- Gilbert-Antoine LANGLOIS, *Folies, tivolis et attractions. Les premiers parcs de loisirs parisiens*. Préface de Béatrice DE ANDIA, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1991.
- *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Volumes 61 à 68, Paris, Champion, 1934.
- René HUYGHE, Dominique LEBORGNE, Béatrice DE ANDIA, *Les Champs-Élysées et leur quartier*, Paris, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, 1988.
- Pascal PAYEN-APPENZELLER, Brice PAYEN, *Champs-Élysées, Dictionnaire historique, architectural et culturel*, Paris, Ledico, 2013.



Insertion du projet, vue d'angle entre l'avenue des Champs-Élysées et la rue Arsène Houssaye (© CO SA - Colboc Sachet Architectures).



Vue de la façade sur rue, 2023.



Vue de la cour en direction de la rue Lecourbe. À gauche, l'aile vernaculaire, à droite, les pavillons en briques des années 1920.



Vue de la cour en direction du fond de la parcelle. Dans l'axe, les anciens ateliers des années 1930, transformés en garage dans les années 1950.

190 rue Lecourbe (15^e arr.)

Démolition et reconstruction d'une parcelle faubourienne

Pétitionnaire : Mme Laure POTHIER
 SCCV PARIS 15 – 190 LECOURBE
 PC 075 115 23 V0045
 Dossier déposé le 01/08/2023
 Fin du délai d'instruction le 13/04/2024

« Construction de surface de plancher à destination de commerce, d'habitation. Changement de destination, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux, de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 2139 m² ; surface créée : 2468 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 9 ; surface démolie : 1656 m². »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 1968 m²
- Surface existante : 3973 m²
- Surface créée : 4607 m²
- Surface totale : 4785 m²

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

Le 190 rue Lecourbe est une parcelle faubourienne très représentative de l'urbanisation de l'ancienne commune de Vaugirard. En plan, elle est restée inchangée depuis les relevés cadastraux menés entre 1830 et 1850. Le bâtiment sur rue est implanté le long de la rue Lecourbe, à l'ancien alignement acté en 1813, lors du classement de cette voie. Il a été prolongé par une aile en retour, séparée du bâtiment sur rue par une dent creuse. Ces deux édifices sont typiques de l'architecture vernaculaire des faubourgs parisiens : de faible gabarit, ils sont construits en plâtre sur pans de bois et moellon. Celui sur rue présente davantage de modénature, résultat très certainement d'une opération d'embellissement conduite au

XIX^e siècle, apportant un soubassement avec lignes de refends, encadrements de baies et linteaux saillants ainsi que des trumeaux ornés de tableaux. Sur cour, l'architecture est plus simple, seule une corniche souligne une toiture à faible pente.

Ces bâtiments sont les plus anciens et ont probablement été édifiés au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. La cour est cernée de constructions plus récentes, appuyées contre les héberges de cette parcelle en lanière. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, une première cour était fermée de bâtiments en U à usage de blanchisserie ; le fond de la parcelle était laissé libre afin d'y faire sécher le linge. La petite aile en retour, évoquée plus haut, est très certainement un reliquat de ces corps de bâtiment aujourd'hui en grande partie disparus, comme l'atteste la belle charpente observée sur place.

De l'autre côté de la cour, des bâtiments en brique ont été édifiés en plusieurs temps. Le premier à avoir été construit est aussi le plus riche : il a été paré d'éléments d'ornement en céramique polychrome. Il a été élevé pour le compte de M. Balteaux, entrepreneur en travaux publics et fondateur, en 1916, de la société anonyme « Omnium-Construction ». La demande d'urbanisme ne mentionne



Vue de la charpente de l'aile faubourienne, à droite de la cour, 2023.



Vue des pavillons édifiés en 1916 et 1929.



Vue de l'escalier en béton du garage, 2023.



Vue des ateliers édifiés dans les années 1930.



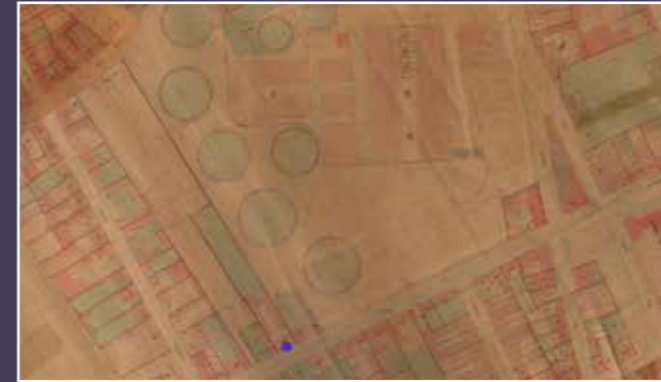
Vue depuis le garage des ateliers et pavillons, 2023.



Vue de la charpente métallique du garage, 2023.



Extrait du cadastre de la commune de Vaugirard, 1805-1810 (AD75).



Extrait du cadastre des années 1890. La parcelle borde directement l'usine à gaz (AD75).



Vue aérienne, 1920 (© I.G.N.).

pas d'architecte et l'on peut penser que M. Balteaux a lui-même réalisé son projet. Ce bâtiment abritait et abrite encore des appartements, qui devaient être les siens. Les deux pavillons qui encadrent ce dernier, toujours le long d'une des héberges, sont un peu plus tardifs. Alors que M. Balteaux avait envisagé la construction de cinq pavillons identiques — projet dont témoigne un plan, resté en partie lettre-morte —, c'est un dénommé M. Malet qui fait édifier, entre 1924 et 1929, deux autres pavillons du même type, qui ne présentent cependant pas la richesse décorative du premier. C'est aussi M. Malet qui fait édifier, dans les années 1920-1930, les ateliers en brique et béton adossés sur une héberge, dans le prolongement de la petite aile faubourienne, ainsi que le garage situé en fond de parcelle. Cependant, Malet étant serrurier, ce sont des ateliers qu'il fait construire ; ces derniers seront reconvertis en garage dans les années 1950-1960 et ont donc été largement remaniés, tant à l'intérieur qu'en façade. Soulignons tout de même les qualités plastiques de l'escalier en béton créé à cette occasion.

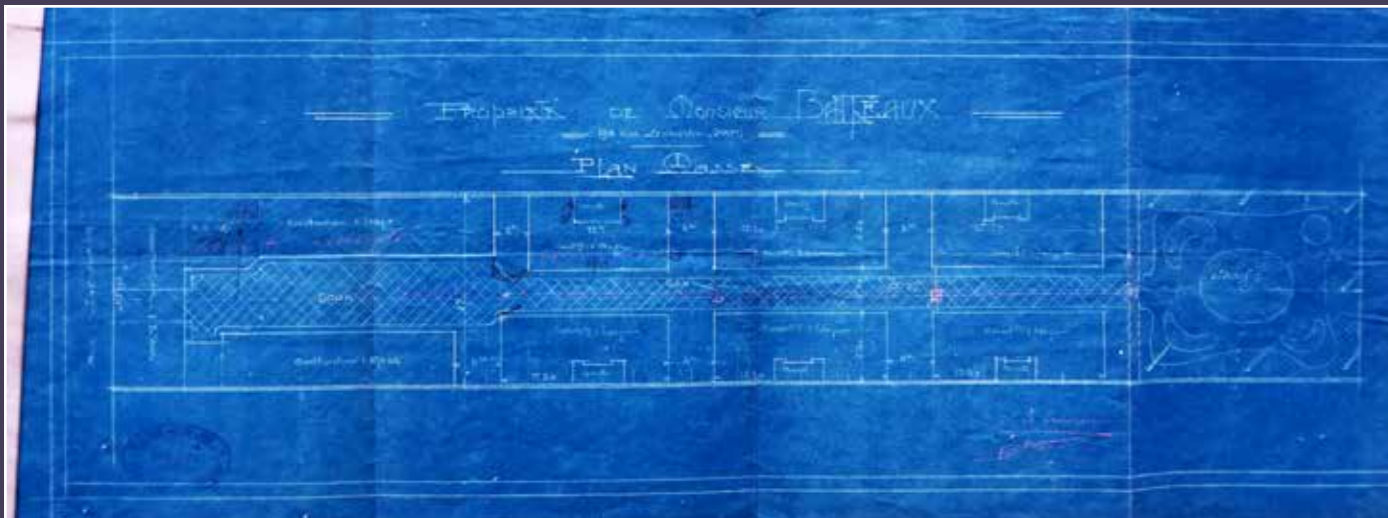
Le volume du garage vient boucher la perspective de la cour alors que, du côté de la rue de la Croix-Nivert, l'îlot est complètement dégagé, occupé par un terrain d'éducation physique de la Ville et des sheds industriels. C'est

un espace de respiration appréciable dans ce cadre faubourien, particulièrement densifié lors de l'aménagement du square Saint-Lambert sur l'ancienne usine à gaz de Vaugirard. Le quartier a été en partie construit dans ce contexte au début des années 1930. À l'angle de la rue Lecourbe et tout le long de la rue Théophraste Renaudot, se trouve un ensemble HBM signé de l'ingénieur ETP Louis Heckly, agissant pour le compte de la SAGI. Cette première densification a été poursuivie dans les années 1960-1970. Le 192 rue Lecourbe, second mitoyen de l'opération, est élevé de 13 étages. De l'autre côté de la rue, des opérations des années 2000 ont conduit à la disparition de tout le front bâti faubourien, remplacé par des immeubles relativement hauts. Ainsi, le 190 rue Lecourbe est l'un des ultimes témoins faubouriens dans cette section de la rue.

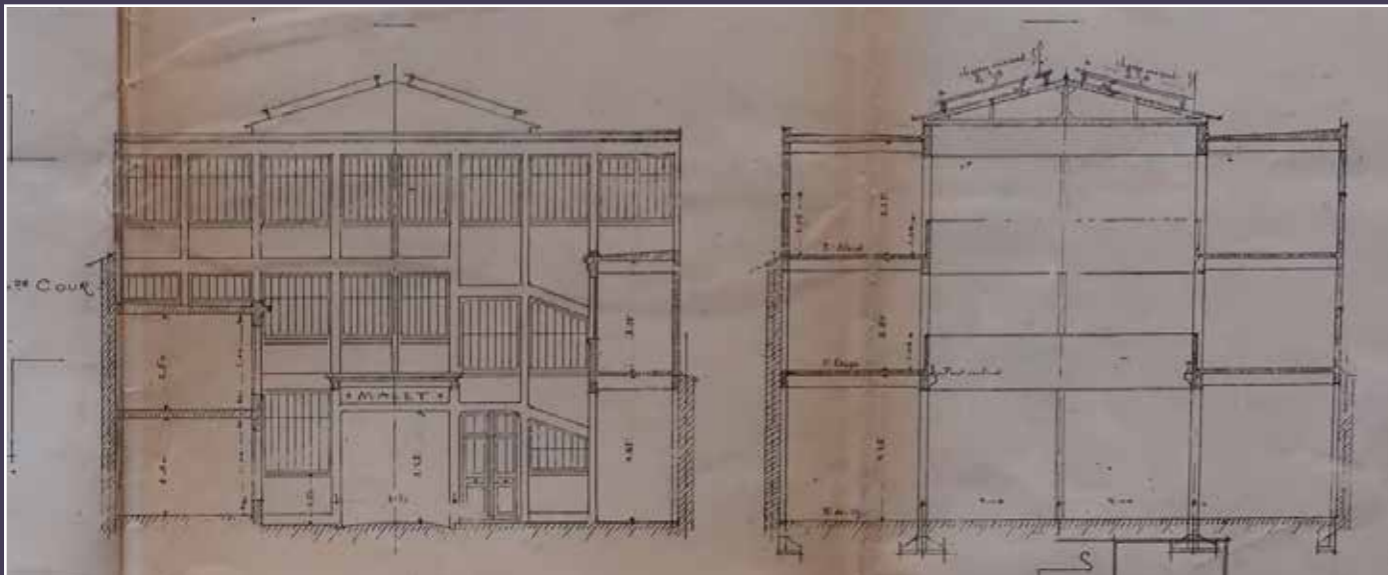
Le projet actuellement en cours d'instruction, porté par Emerige et l'agence Hardel et Le Bihan, suggère la démolition de la maison sur rue, la démolition de l'aile faubourienne en retour, la démolition du premier pavillon en brique et des démolitions partielles du garage et des ateliers. Le bâtiment sur rue serait remplacé par une construction neuve de 12 étages, qui s'aligne en hauteur sur la construction mitoyenne des années 1970.



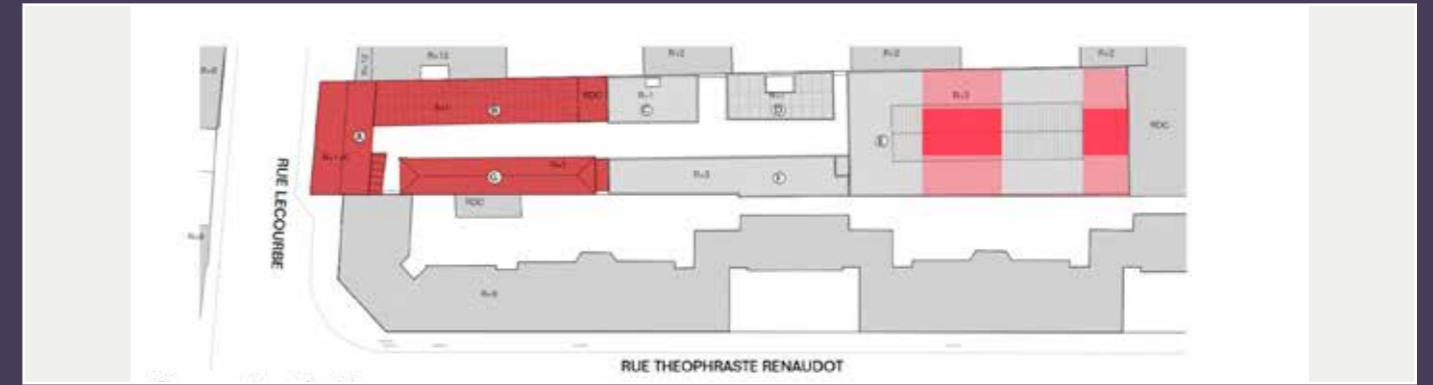
Vue aérienne après la disparition de l'usine à gaz, 1936. En rouge, la parcelle du 190 rue Lecourbe (© Documentation Pauline Rossi).



Plan général des constructions souhaitées par M. Balteaux et partiellement réalisé, s.d. [vers 1916] (AD75).



Élévations des ateliers édifiés par M. Malet, s.d. [vers 1936] (AD75).



Plan des démolitions (© Hardel et Le Bihan architectes).



Plan masse du projet (© Hardel et Le Bihan architectes).

L'alignement ancien n'est pas reconduit. L'immeuble nouveau serait reculé sur l'alignement hérité des années 1930. Dans la parcelle, chaque bâtiment démoli donne lieu à une construction neuve, toujours appuyée sur les héberges.

exemple, de plus en plus rare, de cour artisanale et/ou industrielle dans les faubourgs de Paris ; elle mérite d'être valorisée de manière plus respectueuse.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1311, VO12 331, 1069W 425.

DISCUSSION

Bernard Gaudillère demande si une telle densification est conforme au futur PLU bioclimatique et souhaite connaître l'avis de la mairie du 15^e arrondissement. Selon Laurence Bassières, il faut conserver le témoignage de l'alignement et du bâti faubourien. Mireille Grubert souligne elle aussi l'intérêt historique et architectural de cette parcelle en lanière ; elle rappelle que la Commission du Vieux Paris accorde une attention particulière aux immeubles faubouriens. Moïra Guilmart partage cet avis.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet démolition et reconstruction au 190 rue Lecourbe. Elle s'oppose fermement à la démolition pure et simple d'un immeuble de faubourg, dernier témoin de l'ancien alignement sur ce tronçon de la rue Lecourbe. La parcelle en lanière est un



Coupe longitudinale, état existant (© Hardel et Le Bihan architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© Hardel et Le Bihan architectes).



Vue d'insertion sur cour. Au fond, l'immeuble neuf édifié rue Lecourbe (© Hardel et Le Bihan architectes).

Vue d'insertion sur la rue Lecourbe (© Hardel et Le Bihan architectes).



39 boulevard de Vaugirard (15^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Modification et surélévation partielle de la dalle de la gare Montparnasse

Pétitionnaire : M. Lionel ROZENBERG

NRS VAUGIRARD

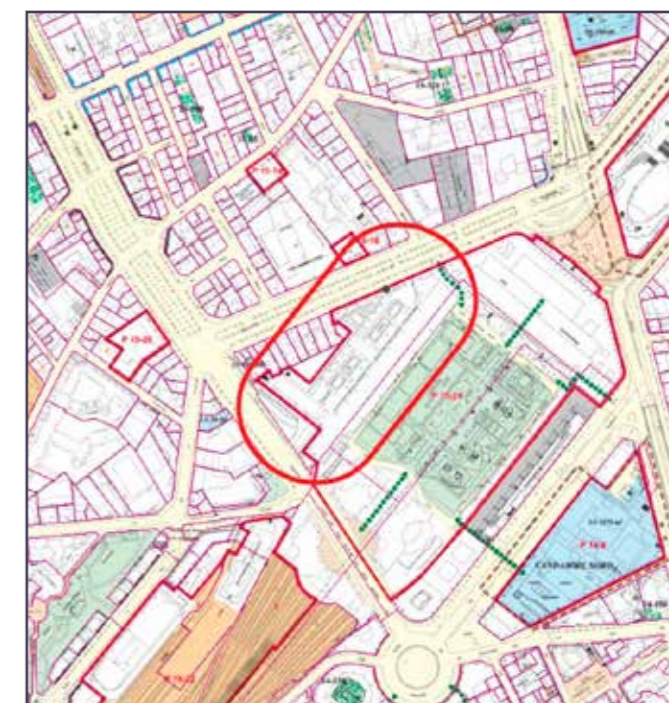
PC 075 115 23 V0042

Dossier déposé le 26/07/2023

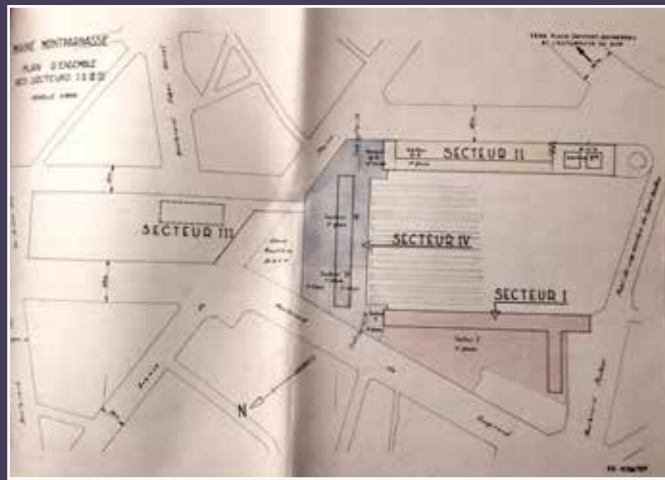
Fin du délai d'instruction le 18/02/2024

« Construction de surface de plancher à destination de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce. Changement de destination, extension, surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+2 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, de commerce.

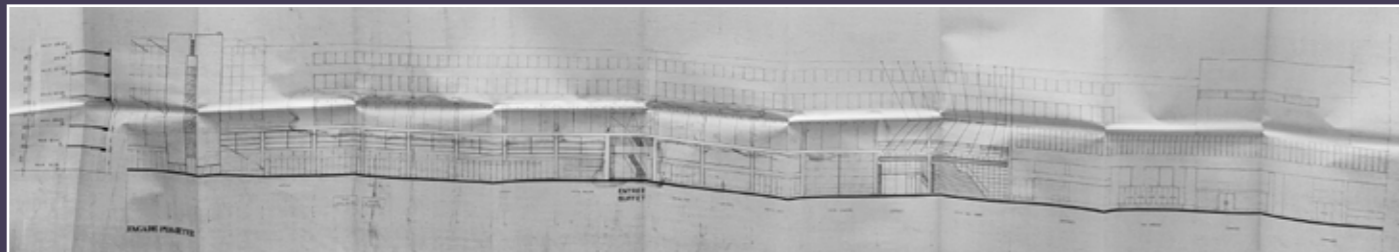
Surface changeant de destination : 80 m² ; surface créée : 5525 m² ; nombre de niveaux supplémentaires : 5 ; surface démolie : 346 m². »



Extrait du P.L.U.



Plan des secteurs de l'opération Maine-Montparnasse, s.d. (AD75).



Plan des façades de la dalle boulevard de Vaugirard, Jean-Marie Duthilleul, accompagné de Jean-Paul Saveriau et M. Maillard, archs., 1990 (AD75).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 16 457 m²
- Surface existante : 3031 m²
- Surface créée : 5605 m²
- Surface totale : 8210 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 décembre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de construction en surélévation au 39 boulevard de Vaugirard. Elle considère que le socle de la gare des années 1960, très caractéristique, mérite d'être préservé. Afin de mieux comprendre l'impact du projet, notamment sur le square Max Hymans, elle souhaite une visite sur place avec les porteurs du projet. »

PRÉSENTATION

Le présent permis de construire s'inscrit dans un sous-ensemble du socle du secteur 1 de la gare Montparnasse, édifiée au cours des années 1960 et partiellement modifiée depuis. Compris le long du boulevard de Vaugirard

entre le n° 39 et 41, il étend son emprise sur une partie du square Max-Hymans situé sur la dalle.

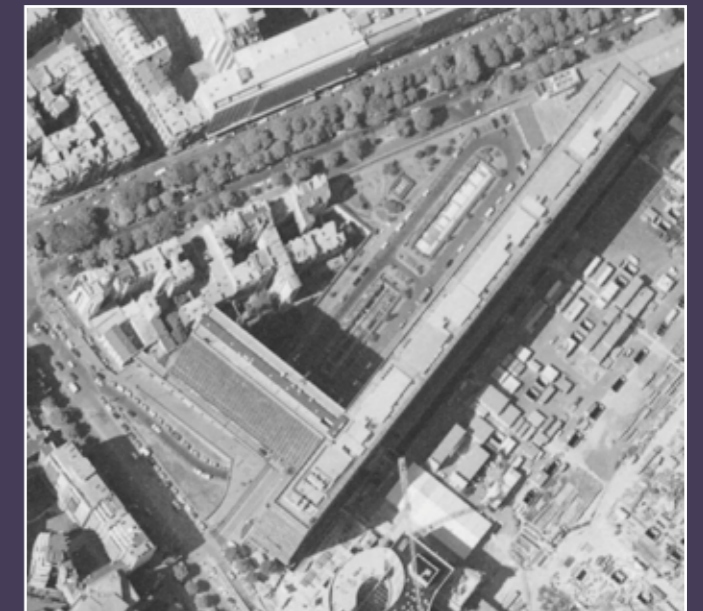
La gare Montparnasse actuelle est le fruit de deux opérations majeures de l'histoire de l'urbanisme parisien : une première dans les années 1960, conduite par l'Agence pour l'Opération Maine Montparnasse (AOM), et une seconde au sein de la ZAC Pasteur-Montparnasse, initiée en 1985 et orchestrée par Jean-Marie Duthilleul et l'atelier d'architecture de la SNCF.

Dans le secteur 1, deux barres à R+17 sont placées perpendiculairement, l'une située le long des voies, signée Eugène Beaudouin pour Air France, l'autre conçue par Jean Dubuisson. Entre les barres, deux longs skydômes, entourés d'un petit espace paysager, apportent de la lumière dans les niveaux inférieurs de la dalle. Doté de pelouses et d'arbustes, cet espace, bientôt nommé square Max Hymans, préfigure en quelque sorte les grands projets de jardin au-dessus des voies ferrées amorcés dès 1962, mais qui ne se concrétisent qu'avec la constitution de la ZAC en 1985.

Cette opération de ZAC prévoit l'extension et le réaménagement de la gare avec la création d'un niveau de parking, mais surtout d'une vaste dalle recouvrant les voies ferrées jusqu'au pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon. En son sein, la partie du secteur 1 désormais dénommée « aile de Vaugirard », connaît quelques modifications, achevées au début des années 1990,



Vue aérienne de la nouvelle gare, 1970 (© IGN).



Vue aérienne de la gare en travaux, les skydômes en cour de remplacement, 1990 (© IGN).



Vue aérienne, avec modification des aménagements du square, 2003 (© IGN).



Vue aérienne, avec modification des aménagements du square, 2014 (© IGN).



Vue depuis le boulevard de Vaugirard, 2020 (© Google Street View).



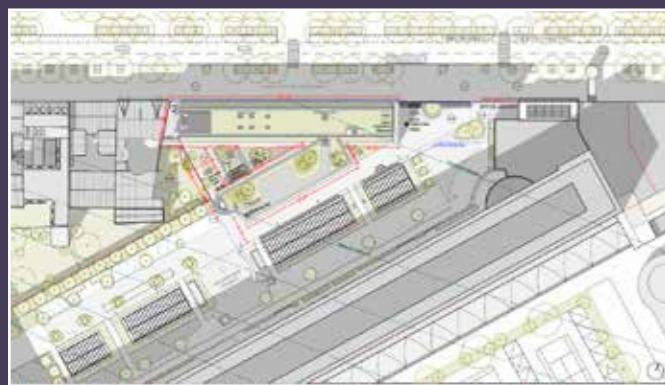
Vue depuis le boulevard de Vaugirard, 2021 (© Google Street View).



Plan des démolitions (© Buzzo Spinelli Architecture).



Axonométrie du projet (© Buzzo Spinelli Architecture).



Plan de masse du projet (© Buzzo Spinelli Architecture).



Coupe du projet (© Buzzo Spinelli Architecture).

notamment au niveau des accès depuis le boulevard et des skydômes du square.

D'autres interventions plus ponctuelles ont depuis progressivement visé cette partie de la gare : parmi les plus importantes figure la lourde restructuration de la barre Air France par la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) et les architectes SCPA Jougleux di Fiore en 1996. Le dessin du square fluctue également au fil des années, notamment avec l'ajout d'un bâtiment provisoire, survenu entre août 2020 et avril 2021, qui préfigure le projet de surélévation du permis de construire à l'étude.

Le présent permis de construire ne concerne dans ce sous-ensemble du socle du secteur 1 que ses trois niveaux de bureaux ; les deux niveaux de parking en sont ainsi exclus. Le projet prévoit une importante surélévation et la création d'une large trémie triangulaire dans la dalle, afin de ménager un patio végétalisé.

Le nouveau bâtiment, qui vise à accueillir une école d'enseignement supérieur (CINASPIC), se compose d'un assemblage de trois volumes dotés d'une structure légère en bois et de façades largement vitrées, articulés autour d'un patio central.

Au droit de la façade du socle, le premier volume se dresse sur cinq niveaux, soit près de 20m au-dessus du socle, adoptant ainsi une hauteur légèrement supérieure à l'immeuble en brique mitoyen. Du côté du square, le

second volume possède un niveau de moins et se place parallèlement aux allées principales et aux skydômes. Un dernier élément d'un seul niveau assure une jonction entre les deux et achève d'encadrer le patio triangulaire. Saisi par la Direction de l'Urbanisme dans l'instruction de ce permis, le DHAAP a procédé à une visite du site en novembre 2023 et présenté le projet à la Commission du Vieux Paris en décembre 2023. Bien que de nouvelles pièces aient été ajoutées quelques jours avant la tenue de la Commission, certaines d'entre elles ont pu être présentées aux membres de la CVP au cours de la séance. Ces derniers ajouts portent notamment sur la végétalisation du projet et sur la colorimétrie des nouveaux carreaux apposés en façade en remplacement de ceux d'origine, dans le cadre de l'isolation par l'extérieur des locaux du socle.

À l'issue de cette présentation, la Commission a estimé que le socle de la gare des années 1960, très caractéristique, méritait d'être préservé. Afin de mieux comprendre l'impact du projet, notamment sur le square Max Hymans, elle a souhaité procéder à une visite sur place avec les porteurs du projet.

Face aux délais d'instruction, une visite a été organisée en urgence par le Secrétaire général de la CVP le 11 janvier 2024. Cette rencontre a permis de confirmer l'impossibilité de la dépose et de la repose du parement en céramique originel en façade et de réaffirmer le choix d'une



Vue depuis le boulevard de Vaugirard, 2023.



Détail du parement en céramique et des menuiseries depuis le boulevard, 2023.



Vue d'insertion depuis le boulevard de Vaugirard, première version du projet (© Buzzo Spinelli Architecture).



Vue d'insertion depuis le boulevard de Vaugirard, seconde version du projet avec céramique foncée (© Buzzo Spinelli Architecture).



Vue d'insertion depuis le boulevard de Vaugirard. À gauche, le bâtiment mitoyen (© Buzzo Spinelli Architecture).



Vue depuis le square Max Hymans, 2023.



Vue d'insertion depuis le square Max Hymans (© Buzzo Spinelli Architecture).

isolation par l'extérieur du socle. Une teinte plus sombre, proche de la couleur d'origine, a finalement été choisie pour habiller de céramique le socle et la surélévation, afin de créer une continuité visuelle avec l'ensemble. Concernant le square, dont le dessin a été très modifié depuis sa conception dans les années 1960, un diagnostic phytosanitaire des arbres condamnés par la surélévation a été mené, qualifiant de « moyen » leur état général. En remplacement, la végétalisation des toitures et du patio de l'opération a été réétudiée et renforcée.

DISCUSSION

Dominique Cerlet pense que l'on pourrait relancer la fabrication des éléments de céramique utilisés pour le socle. Mireille Grubert défend ce dernier et regrette que le rapport pleins/vide soit totalement modifié. Il faudrait par ailleurs isoler par l'intérieur. Selon Sabri Bendimerad, il faut également éviter le « presque pareil » dans la reprise du socle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 janvier 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet du 39 boulevard de Vaugirard. Elle maintient sa résolution antérieure.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Apur : Documentation ZAC Pasteur-Montparnasse.
- Archives de Paris : 99W 118 ; 1514W 79 ; 1799W 10 ; 2277W 66 ; 2277W 67 ; 2460W 12 ; 3431W 33 ; 3578W 13 ; 3588W 286.
- « Maine-Montparnasse avant la tour », *Paris projet, aménagement urbanisme avenir*, n° 4, 1970, p. 71-87.
- Karen BOWIE, Simon TEXIER (dir.), *Paris et ses chemins de fer*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2003.
- Pavillon de l'Arsenal, *Œuvres construites, 1948-2009 : architectures de collection*, Paris, 2009.
- Virginie PICON-LEFEVRE, *Paris-ville moderne. Maine Montparnasse et La Défense, 1950-1975*, Paris, Norma Éditions, 2003.
- Simon TEXIER, *Paris contemporain*, Paris, Parigramme, 2010 (2005).
- « Gare Montparnasse, Paris, France, 1987-1990 », dans Cristiana MAZZONI, *Gares. Architectures 1990-2010*, Arles, Milan, Actes Sud/Motta, p. 58-67.
- Anne-Sophie CACHAT, *Eugène-Élie Beaudouin (1898-1983). Itinéraire d'un architecte et urbaniste du vingtième siècle*, thèse de doctorat en Histoire de l'architecture (dir. Anne-Marie CHÂTELET), École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, 2022.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerlet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussein, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler, M^{me} Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Emeline Houssard
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »